Rapport de gestion du Mouvement des caisses Desjardins

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 23 février 2022, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n^{o} 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont désormais déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire aux obligations de divulgation financière de la Fédération, en tant qu'émetteur assujetti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2021.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de la deuxième phase des modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers,* d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, au 1er janvier 2021. Ces modifications complètent celles adoptées le 1er janvier 2020 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières 4
Contexte réglementaire 8

1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins
1.1 Profil et structure 13
1.2 Faits saillants 15
1.3 Événements importants 18
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers 20
- Orientations et assises stratégiques 20
- Objectifs financières 20
- Perspectives financières 22
1.5 Environnement économique et perspectives 23

2.0 Revue des résultats financiers
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2021 25
- Excédents de 2021 25
- Revenus d'exploitation 26
- Revenus de placement 29
- Revenu total 29
- Dotation à la provision pour pertes de crédit 29
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance 30
- Frais autres que d'intérêts et indice de productivité 30
- Impôts sur les excédents et impôts indirects 31
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité 32
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 32
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 37
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 40
2.2.4 Rubrique Autres 44
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 45
- Résultats combinés du quatrième trimestre 46
- Tendances trimestrielles 48
2.4 Comparaison des exercices financiers 2020 et 2019 50

3.0 Revue du bilan
3.1 Gestion du bilan 53
- Actif 53
- Passif 54
- Capitaux propres 54
3.2 Gestion du capital 55
3.3 Arrangements hors bilan 63

4.0 Gestion des risques
4.1 Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 64
- Principaux risques et risques émergents 64
- Autres facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 66
4.2 Gestion des risques 68
- Cadre de gestion intégrée des risques 68
- Accord de Bâle sur les fonds propres 74
- Risque de crédit 76
- Risque de marché 88
- Risque de liquidité 94
- Risque opérationnel 102
- Risque d'assurance 104
- Risque stratégique 105
- Risque de réputation 105
- Risque lié aux régimes de retraite 105
- Risque environnemental ou social 106
- Risque juridique et réglementaire 107

5.0 Renseignements complémentaires
5.1 Contrôles et procédures 108
5.2 Information relative aux parties liées 109
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 109
5.4 Modifications comptables futures 116
5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision N° 2021-FS-0091 de l'AMF 117
5.6 Statistiques des cinq dernières années 118

Glossaire 122

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à la pandémie de COVID-19, à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et à la dépendance envers les tiers. Mentionnons aussi, la réforme des taux d'intérêt de référence, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur l'économie mondiale et la conjoncture des marchés financiers et sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière du Mouvement Desjardins, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de la pandémie, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de la pandémie à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation, facilitant les comparaisons des résultats d'un exercice à l'autre. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux activités d'exploitation, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés avant ristournes aux membres tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 1 – Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Présentation des excédents avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	**2 942 $**	2 419 $	2 598 $
Élément particulier, nets d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	**—**	—	(309)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux membres	**2 942 $**	2 419 $	2 289 $

Excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres

Les excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés avant ristournes aux membres tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 2 – Excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Présentation des excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	**1 459 $**	1 314 $	1 913 $
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	**—**	—	(309)
Présentation des excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres	**1 459 $**	1 314 $	1 604 $

Retour aux membres et à la collectivité

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres, des commandites, dons et bourses d'études ainsi que des versements liés au programme Avantages membres Desjardins.

Le tableau 8 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

Tableau 3 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2021**	2020	2019
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	**5 786 $**	5 640 $	5 296 $
Primes nettes	**11 278**	9 920	9 412
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**424**	388	431
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**735**	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	**1 108**	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	**732**	617	582
Revenus nets de placement[(1)]	**319**	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(404)**	(42)	(192)
Revenus de change	**121**	103	64
Autres	**221**	149	417
Revenu total[(2)]	**20 320 $**	21 473 $	20 757 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**5 786 $**	5 640 $	5 296 $
Primes nettes	**11 278**	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**424**	388	431
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**735**	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	**1 108**	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	**732**	617	582
Revenus de change	**121**	103	64
Autres	**221**	149	417
Revenus d'exploitation	**20 405**	18 399	17 862
Revenus (pertes) de placement			
Revenus nets de placement[(1)]	**319**	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(404)**	(42)	(192)
Revenus (pertes) de placement	**(85)**	3 074	2 895
Revenu total[(2)]	**20 320 $**	21 473 $	20 757 $

(1) Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 26 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers combinés.

(2) Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Ratio non conforme aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Certains ratios non conformes aux PCGR sont rajustés d'éléments particuliers se caractérisant comme étant non liés aux activités d'exploitation, comme les acquisitions et dispositions, facilitant les comparaisons de ces ratios d'un exercice à l'autre. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

La croissance des revenus d'exploitation est utilisée comme mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de la croissance des revenus d'exploitation et des revenus d'exploitation rajustés ainsi que de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts et entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts.

Les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Tableau 4 – Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Revenus d'exploitation	**20 405 $**	18 399 $	17 862 $
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico[1]	**—**	—	(349)
Revenus d'exploitation rajustés	**20 405 $**	18 399 $	17 513 $
Croissance des revenus d'exploitation	**10,9 %**	3,0 %	7,7 %
Croissance des revenus d'exploitation rajustés	**10,9 %**	5,1 %	6,5 %
Frais autres que d'intérêts	**9 566 $**	8 297 $	8 032 $
Croissance des frais autres que d'intérêts	**15,3 %**	3,3 %	7,0 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts	**(4,4) %**	(0,3) %	0,7 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts	**(4,4) %**	1,8 %	(0,5) %

(1) Montants avant impôts.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité et de l'indice de productivité rajusté tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 5 – Indice de productivité

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Frais autres que d'intérêts	**9 566 $**	8 297 $	8 032 $
Revenu total	**20 320**	21 473	20 757
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(6 883)**	(9 233)	(9 111)
Revenu total excluant les sinistres	**13 437 $**	12 240 $	11 646 $
Indice de productivité	**71,2 %**	67,8 %	69,0 %
Indice de productivité rajusté[1]	**71,2 %**	67,8 %	71,1 %

(1) Pour le calcul de l'indice de productivité rajusté, le revenu total excluant les sinistres est rajusté afin d'exclure le gain de 349 M$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyen portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau 10 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres et du rendement des capitaux propres rajusté tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2021**	2020	2019
Excédents avant ristournes aux membres	**2 942 $**	2 419 $	2 598 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(143)**	(84)	(46)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	**2 799 $**	2 335 $	2 552 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**31 518 $**	28 247 $	25 787 $
Rendement des capitaux propres[1]	**8,9 %**	8,3 %	9,9 %
Rendement des capitaux propres rajusté[2]	**9,1 %**	8,5 %	8,8 %

(1) Le rendement des capitaux propres est considéré comme une mesure financière supplémentaire.
(2) Pour le calcul du rendement des capitaux propres rajusté, les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle sont rajustés afin d'exclure le gain net d'impôts de 309 M$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages, plus précisément :
- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autre que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus placements.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlements, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :
- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 7 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Primes nettes	**5 909 $**	5 484 $	4 988 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 792 $**	3 689 $	3 665 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**171**	(257)	(86)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**2 963 $**	3 432 $	3 579 $
Ratio des sinistres	**50,1 %**	62,6 %	71,7 %
Frais autres que d'intérêts	**1 460 $**	1 303 $	1 245 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[1]	**(19)**	(9)	(10)
Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments	**1 441 $**	1 294 $	1 235 $
Ratio des frais	**24,4 %**	23,6 %	24,8 %
Ratio combiné	**74,5 %**	86,2 %	96,5 %

(1) Provient principalement des frais de gestion de placements.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 122 à 130.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs.* Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires.

La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement. La LCSF inclut également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le Fonds de sécurité Desjardins exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le Fonds de sécurité Desjardins, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le Fonds de sécurité Desjardins compris dans ce groupe, et ce, même si ce dernier n'est pas une personne morale.

Les pouvoirs de cotisation de la Fédération et du Fonds de sécurité Desjardins, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrits plus haut, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'une des fondations du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de capitalisation

Le Mouvement Desjardins est assujetti aux exigences réglementaires de capitalisation émises par l'AMF. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Mentionnons qu'en juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF.

Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 108 et 109 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2021 du Mouvement Desjardins.

Information relative à la gestion des risques

Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts,* qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1er avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » aux pages 55 et 56.

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act,* telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de son règlement, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. L'entrée en vigueur de ces modifications s'est déroulée en trois phases, soit le 10 juillet 2019, le 1er juin 2020 et le 1er juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces changements réglementaires, qui concernent notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires, a eu lieu le 10 juin 2020. Suivant la publication des changements réglementaires, un projet a été déployé afin d'apporter les changements requis par la réglementation modifiée aux systèmes, processus et procédures des lignes d'affaires du Mouvement.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

Le 23 juillet 2021, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a communiqué une version préliminaire des directives FATCA et NCD aux institutions financières canadiennes afin d'obtenir leurs commentaires. Des tables rondes auxquelles Desjardins participe avec les membres de l'industrie ont lieu afin de soumettre des commentaires et questions à l'ARC en vue de l'adoption d'une version finale dans les prochains mois. Aucune date n'a encore été communiquée relativement à l'entrée en vigueur de ces dernières mises à jour. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière ont une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Depuis l'adoption de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la finalisation de la « règle Volcker », le Mouvement Desjardins a su mettre en place les éléments et interprétations nécessaires pour l'applicabilité dans ses entités concernées. Ainsi, les modifications finales apportées à la « règle Volcker » dont l'objectif est d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, viennent compléter les outils existants et renforcer les travaux déjà réalisées. Quant aux modifications finales apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle et à la notion du contrôle influent en vertu du *Bank Holding Company Act* (BHCA), le Mouvement Desjardins a effectué des travaux de révision des encadrements BHCA dont l'adoption auprès des instances et la déclinaison auprès des entités touchées par cette réglementation se feront prochainement.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. Plus d'un an après son dépôt, le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels,* a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale en septembre 2021. L'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi n° 64 se fera de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement Desjardins est déjà en action pour implanter les changements demandés dans les délais prescrits.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1er janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. En novembre 2021, l'AMF a lancé une consultation publique pour un projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. La mise à jour, entrée en vigueur au 1er janvier 2022, clarifie la mise en place des dispositions qui seront applicables d'ici le 1er janvier 2024 et intègre de nouvelles exigences qui abordent notamment la modélisation des actifs pondérés des risques, les actifs grevés et la rémunération. Au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins atteignait le seuil de divulgation du tableau d'indicateurs de risque systémique. Le tableau, qui vise à offrir une appréciation de l'importance relative du Mouvement au sein du système financier mondial, sera divulgué annuellement à partir du premier trimestre de 2022.

Rapport sur le système d'assurance automobile en Ontario

Depuis que le gouvernement a introduit son Plan 2019 pour le système d'assurance automobile, « Priorité aux conducteurs », quelques progrès ont été réalisés sur ses engagements en matière de concurrence accrue, de choix et d'innovation pour les consommateurs d'assurance. Cependant, les changements qui permettraient de remédier aux pressions existantes sur les coûts du système n'ont pas encore été mis en œuvre. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a créé un comité consultatif technique sur le renouvellement de la réglementation des taux en assurance automobile. L'ARSF est à revoir les exigences relatives à l'obligation d'accepter tous les demandeurs et s'est associée avec les Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario pour étudier les pratiques actuelles et présenter des recommandations visant à mieux protéger les consommateurs d'assurance automobile. Desjardins et d'autres intervenants travaillent activement avec le gouvernement pour assurer un meilleur système d'assurance automobile pour les conducteurs de l'Ontario.

Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)

Le 25 juin 2020, les ACVM ont lancé une consultation sur le cadre réglementaire des activités des organismes d'autoréglementation (OAR) visant à solliciter des commentaires sur la question de savoir si l'encadrement actuel des OAR sert au mieux les intérêts des investisseurs canadiens et des participants au secteur des valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers. Le 3 août 2021, les ACVM ont publié un énoncé de position confirmant l'établissement d'un nouvel OAR et le regroupement des deux fonds de protection des épargnants actuels en un seul fonds de protection qui sera indépendant du nouvel OAR. Cet énoncé présente également le cadre réglementaire du nouvel OAR. Le groupe de travail formé par les ACVM examine actuellement les observations reçues et continue le travail de mise en œuvre du nouvel OAR. Le Mouvement Desjardins poursuit l'analyse des incidences potentielles du cadre réglementaire du nouvel OAR sur ses activités.

Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les ACVM ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le 15 juillet 2021, les ACVM ont annoncé l'adoption d'obligations additionnelles visant à rehausser la protection des clients âgés et vulnérables en lien avec les enjeux liés à l'exploitation financière et à la diminution des facultés mentales. L'entrée en vigueur était le 31 décembre 2021. Le Mouvement Desjardins a déployé des projets de révision de ses processus et procédures afin de se conformer aux exigences réglementaires dans les délais prescrits.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du CDOR à six mois et à douze mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du LIBOR aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du Secured Overnight Financing rate (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 décembre 2021, le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOM) a publié un livre blanc qui recommande la cessation de la publication du taux CDOR après le 30 juin 2024. Cependant, la décision de mettre fin à la publication du taux CDOR revient ultimement à l'administrateur de celui-ci. Par conséquent, les recommandations du Groupe de travail sur le TARCOM ne constituent pas une déclaration officielle quant à la cessation du taux CDOR. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque et suit de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence.

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

En février 2020, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (LDTIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. À la suite du dépôt de l'évaluation de la conformité à la LDTIC à l'AMF, en février 2021, Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer à cette ligne directrice.

Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Le 13 mai 2021, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et a publié des propositions d'amendements à la Charte de la langue française qui la rendent plus exigeante avec des sanctions plus sévères. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, de mettre en place une nouvelle Charte de la langue française et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont le comité de francisation, le droit du travail et de l'emploi, les contrats et droit de la consommation, l'affichage, les mesures de redressement et les sanctions. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

Taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires

Le 20 mai 2021, l'AMF et le gouvernement fédéral ont annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires pour fins de qualifications des emprunteurs. Depuis le 1er juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires conventionnels ou assurés par un garant reconnu est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Ce taux admissible sera révisé périodiquement afin de garantir son adéquation aux risques conjoncturels.

Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

Le 27 mai 2021, les ACVM ont publié le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112). Il englobe l'essentiel des obligations d'informations énoncées dans le précédent *Avis 52-306 Mesures financières non conformes aux PCGR*, datant de janvier 2016. Le Règlement 52-112 fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, dont les mesures non conformes aux PCGR et certaines exigences sont clarifiées et expliquées davantage que dans le précédent avis. L'objectif du Règlement 52-112 est d'améliorer, par la normalisation et la transparence, la qualité de l'information fournie aux investisseurs, et ainsi les aider à mieux évaluer les diverses mesures financières déterminées employées par les sociétés. Les exigences du Règlement 52-112 sont entrées en vigueur le 15 octobre 2021 et s'appliquent aux documents d'information du Mouvement Desjardins produits en date du 31 décembre 2021. Le 2 décembre 2021, l'AMF a publié une dispense clarifiant que les obligations du Règlement 52-112 ne s'appliquent pas aux mesures financières calculées en vertu d'une ligne directrice émise par l'AMF et le BSIF.

Projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier

Le 8 décembre 2021, le projet de loi n° 3, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier* (projet de loi 3), a été sanctionné et est entré en vigueur. Le projet de loi 3 modifie, notamment, la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* afin de retirer les pouvoirs de radiation et d'annulation de l'AMF des pouvoirs de recapitalisation interne. Ainsi, le pouvoir de l'AMF de radier toute partie des créances non garanties négociables et transférables et d'annuler toute partie des parts de capital émises par la Fédération, a été retiré. Le projet de loi 3 vient également modifier la *Loi sur les coopératives de services financiers* afin de prévoir des allègements aux obligations de divulgation financière pour certaines composantes du Groupe coopératif.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires ont porté une attention marquée sur la question des changements climatiques en 2021 au Canada, avec plusieurs consultations et sondages sur la gestion du risque et sur l'information liées aux changements climatiques, menés par le BSIF, l'AMF et les ACVM. Les ACVM ont notamment lancé un processus de consultation sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe qui a pris fin le 17 janvier 2022. La Banque du Canada et le BSIF ont de plus mené un projet pilote sur des scénarios de risques liés aux changements climatiques. Sur la scène internationale, l'IFRS Foundation a mis en place l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) et publié deux prototypes de standard d'exigences de divulgation sur le développement durable et sur le climat. Ce contexte laisse supposer un renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre les meilleures pratiques en matière d'intégration, de suivi et de divulgation en matière ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » et détaillés dans le rapport dédié « En Mouvement pour le Climat – Rapport GIFCC 2021 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques ».

1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 397,1 G$. Au 31 décembre 2021, il regroupe 214 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 53 700 employés et sur l'engagement de plus de 2 500 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n^{o} 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également à travers une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

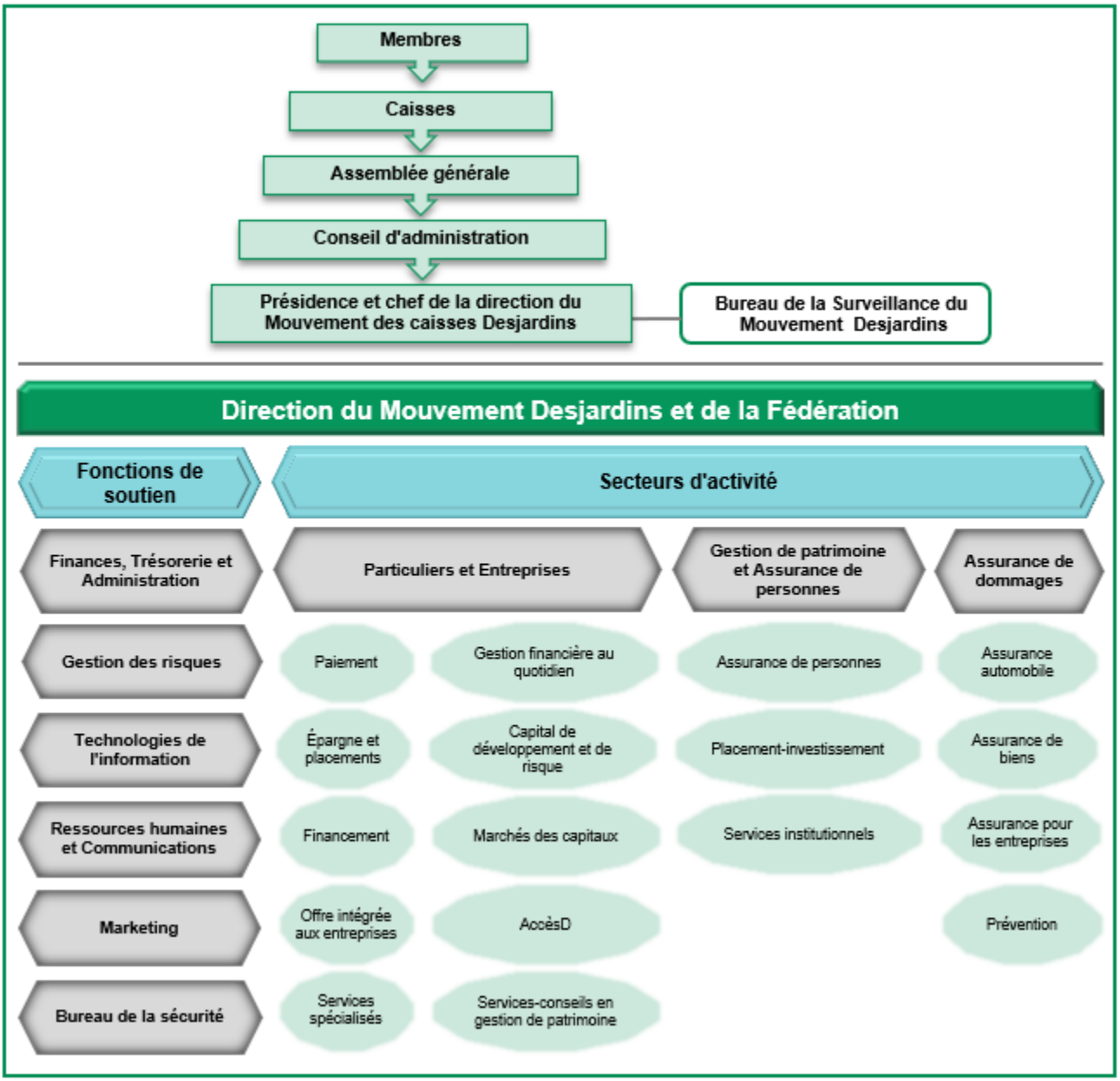
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2021, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2022, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



1.2 Faits saillants

Tableau 8 – Faits saillants financiers
Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**5 786 $**	5 640 $	5 296 $
Primes nettes	**11 278**	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation[1]	**3 341**	2 839	3 154
Revenus d'exploitation[1]	**20 405**	18 399	17 862
Revenus (pertes) de placement[1]	**(85)**	3 074	2 895
Revenu total	**20 320**	21 473	20 757
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**69**	863	365
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 883**	9 233	9 111
Frais autres que d'intérêts	**9 566**	8 297	8 032
Impôts sur les excédents	**860**	661	651
Excédents avant ristournes aux membres	**2 942 $**	2 419 $	2 598 $
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[1]	**2 942 $**	2 419 $	2 289 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[2]			
Particuliers et Entreprises	**1 459 $**	1 314 $	1 913 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**463**	609	697
Assurance de dommages	**1 197**	622	187
Autres	**(177)**	(126)	(199)
	2 942 $	2 419 $	2 598 $
Retour aux membres et à la collectivité[1]			
Ristournes aux membres	**387 $**	330 $	317 $
Commandites, dons et bourses d'études[3]	**110**	72	87
Programme Avantages membre Desjardins	**17**	43	41
	514 $	445 $	445 $
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt[4]	**2,06 %**	2,38 %	2,47 %
Rendement des capitaux propres[5]	**8,9**	8,3	9,9
Rendement des capitaux propres rajusté[4]	**9,1**	8,5	8,8
Indice de productivité[4]	**71,2**	67,8	69,0
Indice de productivité rajusté[4]	**71,2**	67,8	71,1
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[5]	**0,03**	0,41	0,18
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[5]	**0,47**	0,62	0,56
Ratio de liquidité à court terme[6]	**140**	157	130
Ratio structurel de liquidité à long terme[6]	**129**	s. o.	s. o.
Bilan et hors bilan			
Actif	**397 085 $**	362 035 $	312 996 $
Prêts et acceptations nets	**230 779**	211 749	203 462
Dépôts	**238 355**	225 236	193 918
Capitaux propres	**33 526**	30 263	27 429
Biens sous administration[5]	**482 911**	458 177	437 000
Biens sous gestion[5]	**91 258**	77 474	67 553
Mesures des fonds propres[7]			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**21,1 %**	21,9 %	21,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	**21,1**	21,9	21,6
Ratio du total des fonds propres	**22,1**	22,6	21,6
Ratio de levier	**8,5**	8,5	8,8
Actifs pondérés en fonction des risques	**134 518 $**	120 101 $	113 861 $
Autre renseignement			
Nombre d'employés	**53 783**	48 930	47 849

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.
(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.
(3) Dont 41 M$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (35 M$ en 2020).
(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.
(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.
(6) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».
(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2021 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations nets	Biens sous gestion	Primes brutes souscrites[1] - assurance de personnes	Primes brutes souscrites[1] - assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
2 942 M$ + 21,6 %	230,8 G$ + 9,0 %	91,3 G$ + 17,8 %	5,9 G$ + 20,2 %	6,1 G$ + 5,7 %	21,1 %	387 M$ + 17,3 %

Comparaison de l'exercice 2021 à celui de 2020

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M$, en hausse de 523 M$, ou de 21,6 %.
- Revenus d'exploitation[2] de 20 405 M$, en hausse de 2 006 M$, ou de 10,9 %.
 - Primes nettes de 11 278 M$, en hausse de 1 358 M$, ou de 13,7 %, en raison notamment de la croissance des affaires et de l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées en 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Revenu net d'intérêts de 5 786 M$, en hausse de 146 M$, ou de 2,6 %.
 - Autres revenus d'exploitation[2] de 3 341 M$, en hausse de 502 M$, ou de 17,7 %, en raison notamment des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et à la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 69 M$, en baisse de 794 M$, comparativement à l'exercice 2020.
- Évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure à celle de 2020, essentiellement en assurance automobile.
- Effet globalement défavorable lié à des révisions d'hypothèses actuarielles provenant des activités d'assurance de personnes dans le cours normal des affaires.
- Frais autres que d'intérêts de 9 566 M$, en hausse de 1 269 M$, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
- Retour aux membres et à la collectivité[2] de 514 M$, comparativement à 445 M$ pour l'exercice 2020.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 21,1 %, comparativement à 21,9 % au 31 décembre 2020.
- Ratio de fonds propres total de 22,1 %, comparativement à 22,6 % au 31 décembre 2020.
- Croissance de 9,7 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2020 pour totaliser 397,1 G$ au 31 décembre 2021.
- Croissance de 17,8 % des biens sous gestion en 2021 pour totaliser 91,3 G$ au 31 décembre 2021.
- Émission, en date du 14 octobre 2021, par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées, d'un montant de 750 M$ US.
- En décembre 2021, à la suite de la mise à jour de leur méthodologie, l'agence de notation S&P a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable.
- En janvier 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération, tout en maintenant une perspective stable.
- Émission, en date du 8 février 2022, par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées, d'un montant de 750 M d'euros.

Faits saillants ESG

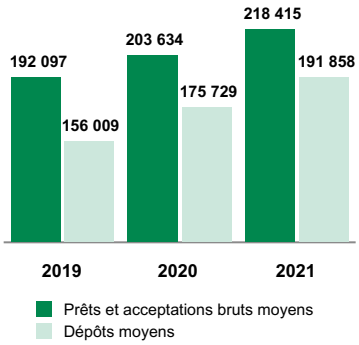
- En réponse aux attentes grandissantes de ses membres et clients, le Mouvement a annoncé la mise en place d'un ambitieux plan d'action qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émissions nettes sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.
- Desjardins est la première institution financière canadienne à adhérer à la coalition *Business Ambition for 1.5 °C*, une alliance chapeautée par les Nations unies. Avec cette adhésion, Desjardins prend l'engagement d'établir ses cibles de réduction de gaz à effet de serre sur la base de données scientifiques et de les faire valider de façon indépendante.
- Le Mouvement a réalisé en septembre 2021 un placement inaugural d'obligations durables d'un montant total de 500 M$. Cette première émission s'inscrit dans un programme plus large qui devrait amener Desjardins à solliciter le marché des obligations durables à plusieurs reprises au cours des prochaines années. Les produits nets de cette émission serviront au financement ou au refinancement de prêts, d'investissements et de projets internes ou externes satisfaisant aux normes internationales les plus strictes en matière de critères environnementaux et sociaux, et dont le cadre de gouvernance a obtenu le plus haut score de l'agence indépendante Moody's ESG Solutions.
- Desjardins figure parmi les signataires fondateurs de la déclaration des investisseurs canadiens contre les changements climatiques. Coordonnée par l'Association canadienne pour l'investissement responsable, cette déclaration communique l'engagement des institutions financières canadiennes à contribuer à la lutte contre les changements climatiques de par leurs pratiques d'investissement responsable.
- Desjardins s'est classé 5e sur 31 parmi les principales institutions financières mondiales ayant des activités d'assurances de dommages et de personnes, dans la première édition du rapport *Insuring Disaster* réalisé par ShareAction. La transparence, la gouvernance et la prise en compte des changements climatiques, des droits de l'Homme et de la biodiversité, tant dans la gestion des actifs que dans les activités de souscription, ont été analysés.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Faits saillants 2021 des secteurs

Particuliers et Entreprises

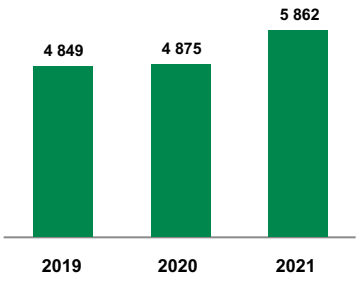
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens[1]
(en M$)



- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 % et 26 %.
- 4e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours et des volumes d'achat de 2020).
- 5e au Canada au niveau des comptes actifs pour les cartes de crédit (sur la base des données de 2020).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 44 % des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 24 %.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 42 %.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 459 M$, en hausse de 11,0 % par rapport à 2020 attribuable à la baisse de la dotation à la provision pour pertes de crédit et à la hausse du revenu net d'intérêts compensées en partie par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
- Croissance de 14,8 G$, ou de 7,3 % de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2020.

Gestion de patrimoine et assurance de personnes

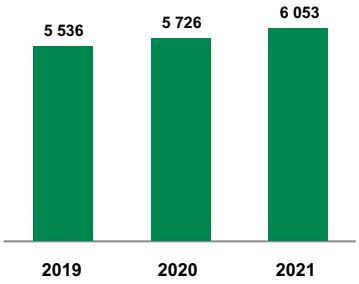
Primes brutes souscrites[1]
(en M$)



- 5e assureur de personnes au Canada et 3e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2020).
- 1er rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2020).
- 2e place du Prix de leadership de l'Association pour l'investissement responsable dans la catégorie « éducation du marché ».
- Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. pour bonifier l'expertise de Desjardins en gestion d'actifs.
- Ventes nettes record de 3,9 G$ pour les fonds communs.
- Ventes brutes record de 1,0 G$ en rentes servies.
- Excédents nets de 463 M$, en baisse de 24,0 % par rapport à 2020 principalement attribuable à l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles, ainsi que des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020, compensés en partie par l'effet de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020 et par les incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti.
- Ventes record en assurance collective portant les primes administrées à plus de 3,1 G$.
- 5,9 G$ de primes brutes souscrites, une croissance de 20,2 % par rapport à 2020.

Assurance de dommages

Primes brutes souscrites[1]
(en M$)



- 2e assureur de dommages au Canada et au Québec et 3e en Ontario (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2020).
- Progression de 327 M$, ou de 5,7 %, par rapport à 2020, des primes brutes souscrites, qui ont franchi pour la 1ère fois le cap des 6 G$, pour se chiffrer à 6,1 G$ en 2021.
- Profits de souscription pour une 29e année consécutive.
- Lancement de la nouvelle version du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite).
- Excédents nets de 1 197 M$, en hausse de 575 M$ par rapport à 2020 principalement en raison de la baisse de la charge de sinistres et de la hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.
- Amélioration du ratio des sinistres[2], qui a été de 50,1 % en 2021, par rapport à 62,6 % en 2020.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.
(2) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

1.3 Événements importants

Entrée en service d'une nouvelle première vice-présidence

Le 24 février 2022, une nouvelle première vice-présidence Opérations est entrée en service dont le titulaire est Di-Thai Hua, anciennement vice-président Accès Desjardins. Cette première vice-présidence regroupe plus de 4 700 employés et gestionnaires, et est imputable d'exécuter principalement les opérations du Mouvement, qu'elles soient bancaires, en matière d'approvisionnement, de services immobiliers ou administratives, de même que les opérations comptables fédératives. Monsieur Hua a ainsi été nommé premier vice-président Opérations et siège au comité de direction Mouvement depuis le 24 février 2022.

Dans la foulée de ces changements, la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration a changé de nom pour la première vice-présidence Finances afin de refléter le périmètre redéfini de ses activités qui se concentrent dorénavant sur les finances, la trésorerie, les études économiques et le régime de rentes du Mouvement.

Fuite de renseignements personnels

Le 16 décembre 2021, le Mouvement Desjardins a annoncé qu'une entente de règlement est survenue avec les demandeurs à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. L'entente de règlement qui est soumise à l'approbation de la Cour supérieure du Québec prévoit qu'une somme maximale de 201 M$ sera versée sous la forme de paiements individuels aux personnes admissibles qui en feront la demande à la suite de l'approbation par la Cour. Les états financiers combinés au 31 décembre 2021 tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

Le 7 février 2022, un jugement de la Cour Supérieure du Québec a autorisé une demande de préapprobation de l'entente. Plusieurs étapes restent à franchir avant la mise en place effective de l'entente de règlement et la possibilité de présenter une réclamation. Ces étapes s'échelonneront sur plusieurs mois.

Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc.

Le 1er septembre 2021, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. Les résultats des activités acquises sont comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. Depuis cette date, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée de façon successive. Depuis le mois de mars 2020, le gouvernement du Canada a instauré différentes mesures de protection et les gouvernements des régions touchées ont mis en œuvre des mesures destinées à contenir l'éclosion, y compris des fermetures d'entreprises, des restrictions aux déplacements, des quarantaines, des interdictions de rassemblements, des annulations d'événements et l'imposition d'un couvre-feu. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place dès le mois de mars 2020 plusieurs mesures de prévention et d'allègement à l'intention de ses membres et clients, particuliers et entreprises ainsi que de ses employés.

Depuis le début de la pandémie, différentes restrictions, dont la sévérité varie d'une province et d'une région à l'autre, ont été imposées, assouplies et ensuite réintroduites par les gouvernements selon l'évolution de la propagation de la COVID-19. En juin 2021, en réponse à la baisse continue du nombre de cas positifs à la COVID-19 et du bon déroulement de la campagne de vaccination, les gouvernements ont assoupli les restrictions et amorcé les premières phases de leur plan de déconfinement pour ensuite les resserrer à la fin de l'année 2021 avec l'arrivée du variant Omicron. Depuis septembre 2021, certaines provinces, dont le Québec et l'Ontario, ont mis en œuvre l'obligation de fournir une preuve de vaccination pour entrer dans certains établissements non essentiels accessibles au public. En février 2022, un plan de déconfinement et le retrait graduel de certaines mesures sanitaires ont été annoncés par différentes provinces. Desjardins continue de placer la santé et la sécurité de ses membres et clients et de ses employés au sommet de ses priorités.

Principales mesures au bénéfice des membres et clients

Desjardins a déployé de nombreux moyens pour appuyer ses membres et clients dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les principales mesures d'allègement, mises en place depuis le 16 mars 2020, ont évolué afin d'offrir en tout temps des solutions pour les membres et clients en difficulté financière, en leur offrant celles les plus adaptées à leurs besoins. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers incluent notamment un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement.

Par ailleurs, en 2020, la période de confinement prolongée et les restrictions dans les déplacements ayant entraîné une baisse importante des réclamations par les assurés en assurance automobile, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins avaient accordé à plus de 2,1 millions d'assurés particuliers et entreprises admissibles, une remise de primes en assurance automobile de 155 M$.

Le tableau suivant présente au 31 décembre 2021, l'utilisation par les membres et clients de Desjardins des principales mesures d'allègement depuis le début de la pandémie.

Produits			
Financement	**Nombre de demandes**	**Total des prêts - allègements accordés**	**Solde des prêts au 31 décembre 2021**
Prêts hypothécaires résidentiels et prêts à la consommation	**181 528**	**20,1 G$**	**2,3 G$**
Prêts sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**168 416**	**1,7 G$**	**4 M$**
Prêts aux entreprises	**35 673**	**17,3 G$**	**0,8 G$**
Assurance	**Nombre**	**Valeur de la remise**	
Remise sur prime d'assurance automobile en 2020	**2 151 000**	**155 M$**	

Desjardins a également établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients. Le Mouvement Desjardins participe notamment aux programmes d'aide suivants qui permettent de fournir la liquidité supplémentaire pour financer les opérations ou bonifier le fonds de roulement des entreprises ayant des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.

- Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) :
 - Aux termes de ce programme mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC), le Mouvement Desjardins a octroyé des prêts jusqu'à 60 000 $ avec congé d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2023 (et à un taux de 5 % par la suite), financés par le gouvernement fédéral, aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie et de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021. Au terme du programme, 149 100 prêts d'un montant total de 5,0 G$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre du programme CUEC.

- Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) :
 - Aux termes de ce programme mis en place par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises (PCE), le Mouvement Desjardins a accordé des prêts à terme dont le montant maximal de financement a été établi en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et dont les conditions étaient adaptées aux besoins de celle-ci, pour un montant maximal de 6,25 M$ (18,75 M$ par groupe d'emprunteurs). La BDC a conclu avec le Mouvement Desjardins une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC a acquis automatiquement une participation de 80 % dans les prêts à terme accordés aux membres et clients admissibles du Mouvement Desjardins. Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 décembre 2021. Au terme du programme, 146 prêts d'un montant total de 90 M$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre du programme de prêts conjoints.

- Programme de crédit pour les secteurs très touchés de la BDC (PCSTT) :
 - Dans le cadre du PCSTT, la BDC offre une garantie de 100 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des prêts à terme consentis aux entreprises dans les secteurs très touchés par la pandémie. Ces prêts étaient pour un montant variant de 25 000 $ à 1 M$ (jusqu'à un montant maximal de 6,25 M$ pour une entreprise qui opérait plusieurs « business sites » telle que cette expression est définie dans le cadre du programme). Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 mars 2022. En date du 31 décembre 2021, 200 prêts d'un montant total de 42 M$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins.

- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises (EDC) :
 - Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 80 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme qui pouvaient atteindre 6,25 M$ pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 décembre 2021. Au terme du programme, 140 prêts d'un montant total de 88 M$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins.

- Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec :
 - Investissement Québec (IQ) offre une garantie jusqu'à 70 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (minimum de 71 500 $) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 12 mois, pour les entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale ayant des activités commerciales. Les demandes d'aide financière déposées dans le cadre de ce programme pourront être soumises au plus tard quatre semaines après la levée de l'état d'urgence sanitaire. En date du 31 décembre 2021, 213 prêts d'un montant total de 77 M$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme PACTE.

Mesures de fonds propres et de liquidités

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'AMF a instauré une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois. Pour une mise à jour sur les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada avait mis en place en 2020 des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. Avec la stabilisation des conditions de marchés, la majorité des programmes ont pris fin en 2021.

Incidences de la pandémie

Comme mentionné dans la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la propagation de la COVID-19 a eu des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où le Mouvement Desjardins est présent et sur l'économie mondiale en général, en plus d'accroître la volatilité des marchés financiers. Si la pandémie de COVID-19 devait se prolonger ou que des vagues subséquentes de la pandémie devaient se matérialiser, ou si l'apparition d'autres variants ou maladies devait avoir des effets semblables, les incidences néfastes sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et entraîner des baisses des marchés financiers. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité, la réputation et la situation financière du Mouvement Desjardins pendant une période de temps considérable et indéterminée. Le Mouvement Desjardins continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités. Les répercussions de la pandémie sur l'économie et les marchés ainsi que sur les activités et la situation financière du Mouvement sont fonction de développements futurs hautement incertains et difficiles à prévoir étant donné l'incertitude quant à l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, l'ampleur de la vague actuelle au Québec et au Canada, l'efficacité à long terme des vaccins ainsi que la possibilité de vagues subséquentes ou l'émergence de nouveaux variants qui pourraient forcer la fermeture de certains secteurs de l'économie, ou entraîner des fermetures additionnelles ou un resserrement des mesures de confinement par les autorités gouvernementales.

Le Mouvement Desjardins continue de surveiller de près les effets et les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19. Elle a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques. Pour des détails sur les incidences de la pandémie sur les risques, se reporter à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Le Mouvement Desjardins publie ses objectifs financiers à moyen terme à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion. Le contexte de grande incertitude en raison de la pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'affecter l'économie et les marchés mondiaux ainsi que les activités, les résultats et la situation financière du Mouvement Desjardins en 2022. Les indicateurs clés à moyen terme présentés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion ne tiennent pas compte des répercussions que la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs financiers à moyen terme.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS ET ASSISES STRATÉGIQUES

L'année 2021 marquait la première année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation continue de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes pour la période 2022-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises viennent appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socio-économique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

Ces orientations stratégiques et ces assises contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en dégageant des marges de manœuvre permettant d'augmenter son retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance.

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés en 2021. La performance future sera mesurée à l'aide des indicateurs clés alignés sur les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux assises stratégiques du plan stratégique 2021-2024. Le Mouvement Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et de la collectivité afin d'être le premier dans le cœur des gens. Créer de la richesse et la redistribuer à ses membres et à la collectivité afin de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, passe entre autres par la performance financière du Mouvement Desjardins et son engagement envers la sécurité.

En plus d'une excellente croissance du portefeuille de prêts, rappelons que les résultats 2021 du Mouvement Desjardins ont été bonifiés en raison de conditions exceptionnelles, notamment au niveau de la sinistralité moins importante pour le secteur Assurance de dommages en raison notamment de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile. Également, à noter que la dotation à la provision pour pertes de crédit a diminué de façon importante en raison de l'amélioration des perspectives économiques comparativement à 2020. De ce fait, il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des répercussions que la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

En lien avec ses orientations stratégiques, le Mouvement Desjardins prévoit continuer à engager des sommes importantes au niveau de ses investissements au cours de l'année 2022. Ces investissements se poursuivront notamment au niveau de plateformes technologiques innovatrices, de la protection de l'information, de la sécurité et de l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettront au Mouvement Desjardins d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer sa productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information.

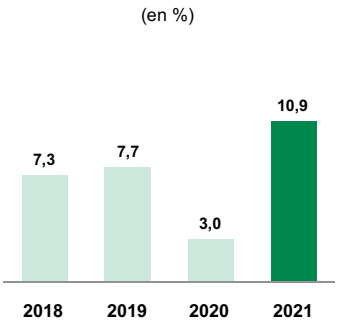
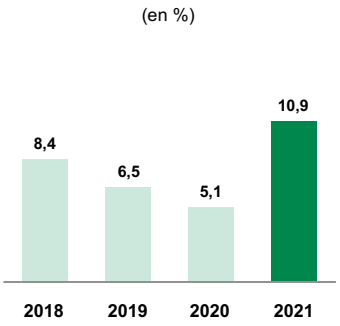
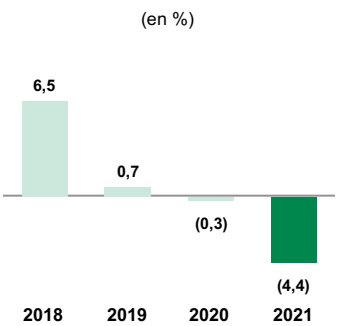
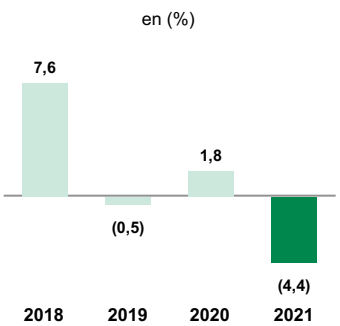
Cette décision d'investir dans le rehaussement de la sécurité ainsi que dans la modernisation de ses systèmes et processus est en adéquation avec son objectif d'être un leader en matière de sécurité de l'information. Le niveau de capitalisation élevé du Mouvement et ses solides résultats financiers lui permettront de réaliser ses ambitions et ainsi soutenir ses projets d'investissements. L'année 2022 est une année charnière, à mi-chemin du parcours de son plan stratégique et on peut s'attendre, dans ce contexte, à ce que les coûts associés à ces projets d'investissements poursuivent leur croissance. Cependant, le Mouvement vise à atteindre un niveau plus modéré de ses coûts au terme de sa planification stratégique, soit en 2024. Ces choix stratégiques ainsi que les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 pourraient toutefois avoir une incidence sur les excédents du Mouvement Desjardins de 2022 qui pourraient être en décroissance par rapport à l'année 2021.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique 2021-2024, ainsi que les résultats obtenus en 2021 pour chacun des indicateurs.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats rajustés 2021
Croissance des revenus d'exploitation[1]	**5 % à 8 %**	**10,9 %**
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts[1]	**0 %**	**(4,4 %)**
Indice de productivité[1]	**75 %**	**71,2 %**
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[2]	**15 %**	**21,1 %**
Rendement des capitaux propres[1][3]	**8 %**	**9,1 %**

Performance globale de 2021

La progression du Mouvement Desjardins, réalisée au cours des dernières années, a été globalement très positive. La croissance des excédents avant ristournes aux membres en 2021 a été de 21,6 %. Le Mouvement Desjardins jouit d'une excellente solidité financière et continue de participer activement à la relance socio-économique, en renouvelant, notamment, son apport significatif aux membres et à la collectivité.

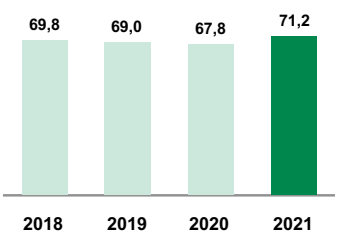
Indicateurs clés	Évolution[4]	Évolution rajustée[4]
Croissance des revenus d'exploitation[1] : mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins. **Résultats obtenus en 2021 :** La croissance et la croissance rajustée ont été de 10,9 % dans les deux cas ce qui dépasse l'objectif de 5 % à 8 %.		
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts[1] : mesure de pérennité et de rentabilité. **Résultats obtenus en 2021 :** L'écart de croissance et l'écart de croissance rajusté ont été de (4,4 %) dans les deux cas, ce qui est en deçà de l'objectif de 0 % en raison principalement des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.		

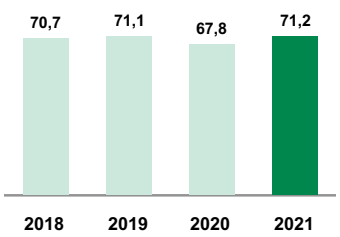
Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Indicateurs clés	Évolution[4]	Évolution rajustée[4]

Indice de productivité[1] :
mesure d'efficacité.

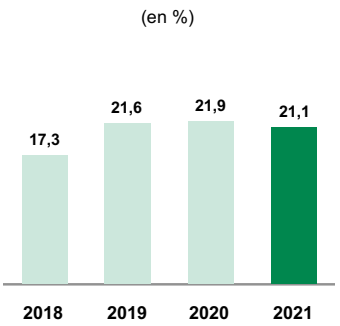
Résultats obtenus en 2021 :
Le résultat de cet indicateur et de l'indicateur rajusté ont été de 71,2 % dans les deux cas ce qui correspond à l'objectif d'un indice de productivité inférieur à 75 %.





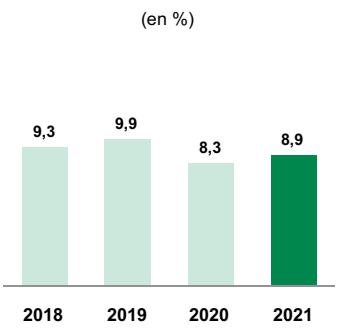
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[2] :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

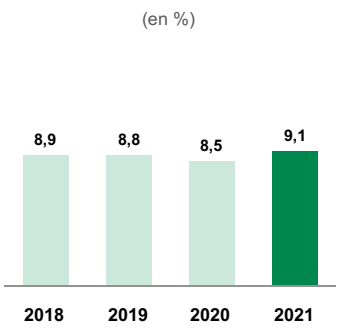
Résultats obtenus en 2021 :
Au 31 décembre 2021, ce ratio était de 21,1 % au-dessus de la cible de 15 %.



Rendement des capitaux propres :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2021 :
Cet indicateur[3] et l'indicateur rajusté[1] se sont établis respectivement à 8,9 % et à 9,1 % ce qui correspond à l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.





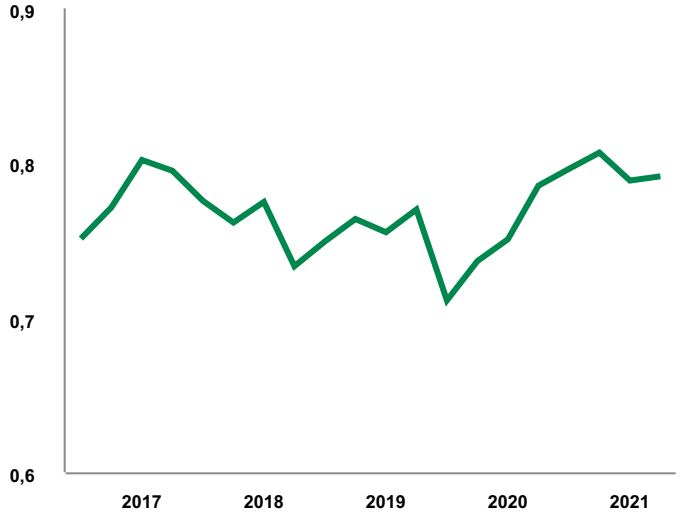
(1) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.
(2) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».
(3) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.
(4) Les informations présentées pour l'exercice 2018 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location,* adoptée au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

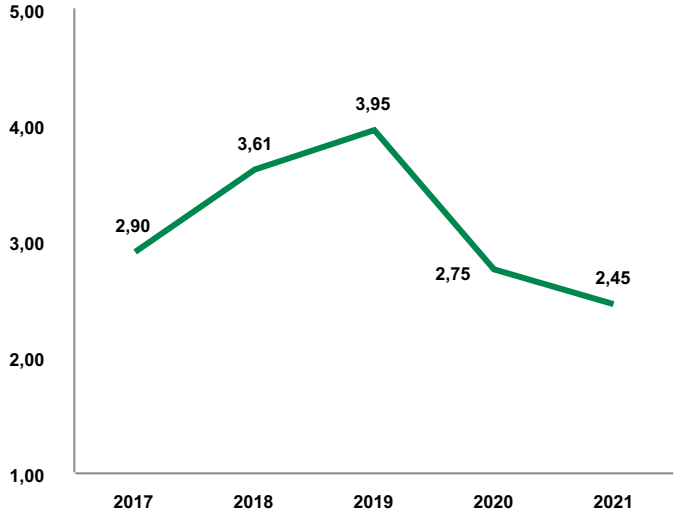
Le Mouvement Desjardins poursuivra son année 2022 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Une certaine incertitude demeure quant à la pleine incidence de la COVID-19 sur les activités et les résultats du Mouvement et l'économie sera en léger recul par rapport à 2021 où le PIB réel au Canada s'est soldé par une hausse de 4,7 %. La forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire exercera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Les taux directeurs nord-américains devraient demeurer bas et une remontée graduelle s'est s'amorcée en mars 2022. L'abondance de liquidité et le contexte de bas taux d'intérêt malgré les hausses de taux prévues, pourraient continuer de soutenir la valeur de l'ensemble des actifs financiers. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité afin d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services et d'assurer la sécurité de l'information, incluant la protection des renseignements personnels, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit encore plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.5 Environnement économique et perspectives

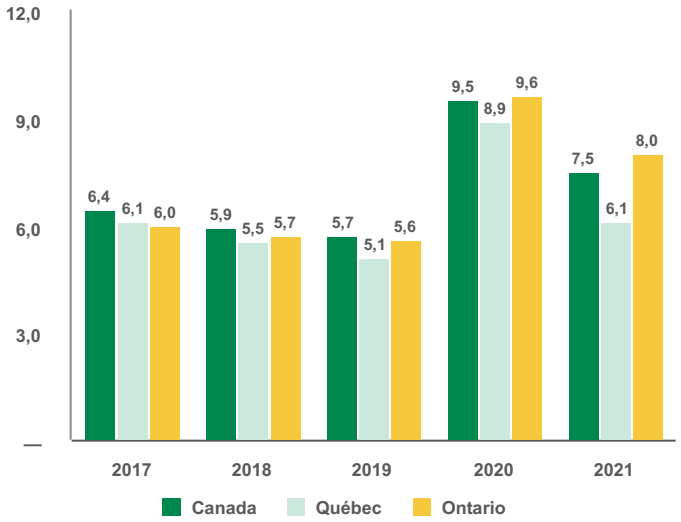
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)
(en $ US / $ CA)



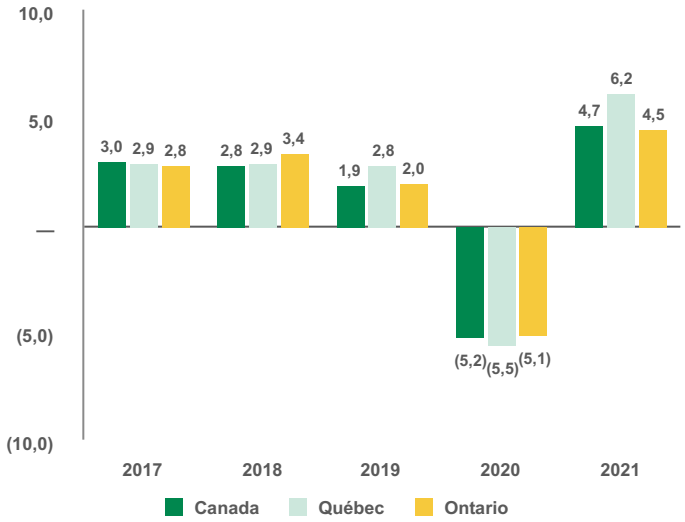
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

L'économie mondiale se remet des différentes vagues de la COVID-19 qui ont affecté la conjoncture depuis l'hiver 2020. Plusieurs pays, comme la Chine et les États-Unis, ont vu au cours de 2021 le niveau de leur PIB réel dépasser celui d'avant la pandémie. Les campagnes de vaccination ont permis de rouvrir de grands pans de l'économie, notamment du côté des services, et ceux-ci sont à la source de l'accélération de la croissance. La vague Omicron arrivée à la toute fin de l'année a cependant occasionné de nouveaux bouleversements. La conjoncture de 2021 a aussi été caractérisée par des problèmes d'offre, d'approvisionnement et de pénurie de main-d'œuvre, qui sont aussi des conséquences de la pandémie. Les coûts des transports internationaux de marchandises, des matières premières, de l'énergie et de nombreux biens ont considérablement augmenté, surtout à partir du printemps de 2021. Les prix à la consommation se sont aussi accélérés dans la plupart des pays. Pour 2021, il est estimé que le PIB réel a augmenté de 5,2 % en zone euro, dont des hausses de 2,7 % en Allemagne et de 7,0 % en France. Au Royaume-Uni, la croissance estimée est de 7,5 %. La Chine montre des signes de ralentissement après le bond qui a suivi la première vague, mais elle a tout de même affiché une croissance de 8,1 % en 2021.

La croissance devrait se montrer un peu plus lente dans la plupart des pays en 2022 alors que la vague Omicron affecte le début de l'année et qu'ensuite l'économie retrouvera un rythme plus normal. Elle sera aussi encore affectée par les problèmes d'approvisionnement et de coûts qui devraient perdurer une partie de l'année. Après la chute de 3,4 % en 2020, le PIB réel mondial devrait croître de 6,1 % en 2021 et de 3,8 % en 2022.

Les places boursières ont continué d'afficher une forte croissance en 2021, profitant de la forte remontée de l'activité économique et des profits. Les taux d'intérêt très faibles et l'abondance de liquidité ont aussi favorisé une appréciation de la valeur des actifs financiers. L'augmentation graduelle des inquiétudes concernant l'inflation a toutefois mis des pressions sur les marchés obligataires et sur les banques centrales. La Banque du Canada a ainsi mis fin à son assouplissement quantitatif l'automne dernier et la Réserve fédérale américaine a commencé à réduire ses achats d'actifs. Une remontée graduelle des taux directeurs nord-américains s'est s'amorcée en mars 2022, ce qui devrait continuer d'exercer des pressions haussières sur l'ensemble des taux d'intérêt.

États-Unis

L'économie américaine a connu une forte première moitié d'année 2021 grâce à l'atténuation des vagues de la COVID-19 et à un bon début de la campagne de vaccination. L'assouplissement, puis la disparition des principales mesures sanitaires, ainsi que les importants programmes d'aide du gouvernement fédéral ont permis des augmentations annualisées du PIB réel de 6,3 % à l'hiver et de 6,7 % au printemps. La croissance a cependant ralenti par la suite alors que les problèmes d'approvisionnement sont devenus plus criants. C'est notamment le cas pour le secteur automobile, où le manque de stock a fait chuter les ventes. Ainsi, la croissance du PIB réel n'a été que de 2,3 % à rythme annualisé au troisième trimestre. Un rebond s'est toutefois manifesté au quatrième trimestre avec une hausse de 6,9 %. Ainsi le niveau du PIB réel a dépassé de 3,1 % celui d'avant la pandémie. La performance du marché du travail par rapport à la situation prépandémique est moins positive. Il manque plus de 2 500 000 travailleurs pour rejoindre le niveau de février 2020, et ce, malgré un niveau record de postes disponibles. On remarque aussi une forte poussée de l'inflation aux États-Unis. La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est passée de 1,4 % au début de 2021 à 7,0 % en décembre, le plus haut taux depuis 1982. Les hausses de prix dans le secteur énergétique et au sein du secteur automobile sont parmi les principales causes de cette accélération, mais l'inflation s'est aussi généralisée à plusieurs biens et services.

La croissance annuelle du PIB devrait aussi se montrer plus lente en 2022. Comme l'économie a dépassé son niveau d'avant la pandémie, le rattrapage est en bonne partie accompli. De plus, le retrait des programmes d'aide du gouvernement fédéral, les problèmes d'approvisionnement et la montée de l'inflation sont des facteurs qui limiteront la croissance. Après une baisse de 3,4 % en 2020 et une progression de 5,7 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3,3 % en 2022.

Canada

De façon générale, la récupération de l'économie canadienne s'est poursuivie en 2021. Elle ne s'est toutefois pas faite sans heurts alors que plusieurs difficultés ont dû être surmontées durant l'année. En outre, l'introduction de nouvelles mesures sanitaires pour contrer la troisième vague de la COVID-19 au printemps, combiné à des problèmes d'approvisionnement dans certaines entreprises, a entraîné une baisse du PIB réel au deuxième trimestre. Plusieurs mesures restrictives ont néanmoins été relâchées graduellement par la suite grâce à l'efficacité de la campagne de vaccination, ce qui a permis à la croissance économique de reprendre un rythme vigoureux. Par contre, après avoir atteint des sommets historiques en mars 2021, la construction de nouvelles habitations et les ventes de propriétés existantes ont diminué en raison surtout de la détérioration de l'abordabilité découlant de la forte augmentation des prix. Le taux de chômage a poursuivi sa normalisation durant l'année, passant de 8,8 % en décembre 2020 à 6,0 % en décembre 2021, soit un niveau très près de celui observé avant la pandémie. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2021 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de 4,7 %.

Le PIB réel devrait continuer de croître tout au long de 2022 alors que les effets de la pandémie continueront à s'estomper. Pour l'ensemble de l'année 2022, il est prévu que le PIB réel canadien augmente d'environ 3,8 %. L'accélération de la croissance des prix a aussi été préoccupante en 2021 alors que des déséquilibres entre l'offre et la demande de nombreux biens et services ont entraîné des pressions haussières. Le taux annuel d'inflation devrait diminuer graduellement à compter du printemps 2022 alors que les effets de certains facteurs temporaires se dissiperont.

Québec

Le PIB réel a continué de se redresser après la chute sans précédent de 2020. Dès mars 2021, l'économie québécoise a complètement récupéré le terrain perdu, devançant ainsi le Canada ainsi que plusieurs des principaux pays industrialisés. La grande diversification industrielle de la province ainsi que le poids important des matières premières, qui ont été fortement en demande lors de la relance économique mondiale, ont permis au Québec de remonter la pente rapidement. Par la suite, le bon déroulement de la campagne de vaccination, la levée graduelle des restrictions sanitaires à compter de mai 2021 et l'introduction du passeport vaccinal le 1er septembre 2021 ont également été positifs pour l'économie. Certains secteurs d'activité plus touchés par la pandémie, tels que l'hébergement et la restauration, ont commencé à se relever, mais leur récupération est loin d'être terminée. Le taux de chômage a poursuivi sa descente et avoisinait 4,5 % à la fin de 2021. Ce niveau rejoint le creux historique de 4,5 % de février 2020, soit juste avant le début de la pandémie. Le manque de main-d'œuvre est ainsi revenu à l'avant-plan. Le taux de postes vacants a grimpé en flèche et les pressions à la hausse sur les salaires ont commencé à se faire sentir. Comme ailleurs en Amérique du Nord, le taux d'inflation s'est accéléré au Québec et a même dépassé 5,0 % à l'automne 2021, le rythme le plus rapide depuis le début des années 1990. Le prix moyen des propriétés résidentielles a augmenté de plus de 15 % pour une seconde année consécutive en 2021. Les prix élevés contribuent toutefois à ralentir le nombre de ventes ainsi que la construction neuve. Une baisse de l'activité est attendue en 2022 puisque la remontée des taux d'intérêt réduira davantage l'abordabilité.

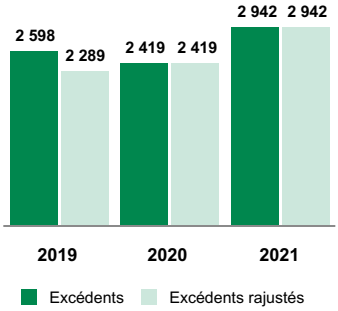
L'économie du Québec, qui a fortement rebondi après le choc du début de la pandémie, affichera une croissance moins soutenue. La période de récupération étant complétée, le PIB réel devrait progresser d'environ 2,0 % en 2022, comparativement à plus de 6,0 % en 2021. Les incertitudes relatives à la pandémie sont toutefois encore présentes. La propagation de nouveaux variant plus virulents ou plus résistants aux vaccins demeure un risque pour l'économie.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

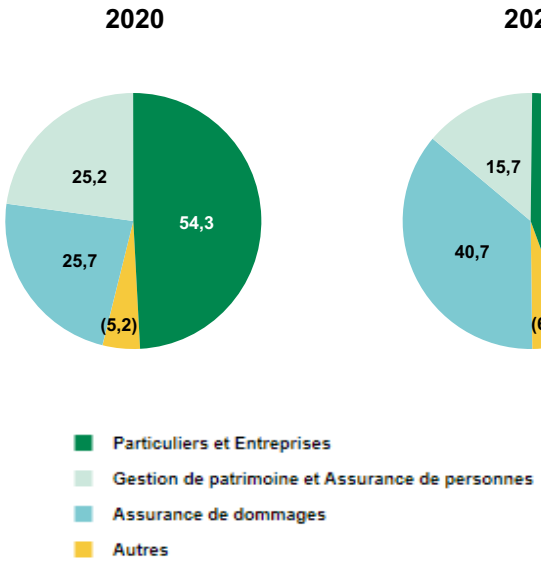
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2021

Excédents avant ristournes aux membres
(en M$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2021

Pour l'exercice 2021, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M$, en hausse de 523 M$, ou de 21,6 %, par rapport à l'exercice 2020. La croissance des excédents est principalement attribuable à une sinistralité moins importante pour le secteur Assurance de dommages, à la diminution de la dotation à la provision pour pertes de crédit ainsi qu'à la croissance du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[1]. Cette hausse est atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2021.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité[1] de 514 M$, comparativement à 445 M$ pour l'exercice 2020.
 - Provision pour ristournes de 387 M$ en hausse de 57 M$ par rapport à l'exercice 2020.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 110 M$, comparativement à 72 M$ pour l'exercice précédent, dont 41 M$ en 2021 et 35 M$ en 2020 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
 - Montants versés par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins de 17 M$, comparativement à 43 M$ pour 2020.
- Engagements de 24 M$ en 2021 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 147 M$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 459 M$,** en hausse de 145 M$, ou de 11,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[1].
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 463 M$,** en baisse de 146 M$, ou de 24,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 – Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
 – Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.

 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 – Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 – Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.
- Assurance de dommages : **excédents de 1 197 M$,** en hausse de 575 M$ par rapport à l'exercice 2020, attribuable aux éléments suivants :
 – Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
 – Hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.

- **Rendement des capitaux propres de 8,9 %,** par rapport à 8,3 % pour l'exercice 2020.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 9,1 %,** comparativement à 8,5 % pour l'exercice 2020, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme il a été expliqué précédemment.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 9 – Revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

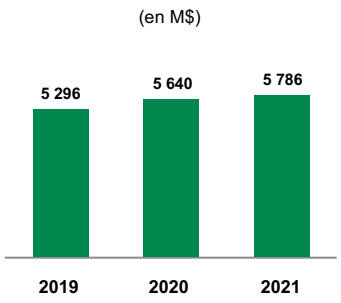
(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	**5 786 $**	5 640 $	5 296 $
Primes nettes	**11 278**	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation[1] (voir le tableau 12)	**3 341**	2 839	3 154
Total des revenus d'exploitation[1]	**20 405 $**	18 399 $	17 862 $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 20 405 M$, en hausse de 2 006 M$, ou de 10,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2020.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt. Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 10 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 11 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.



Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 5 786 M$, en hausse de 146 M$, ou de 2,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
- Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.

Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
- Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
- Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.

- **Marge nette d'intérêt de 2,06 %** en 2021, exprimée en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt, en baisse de 32 points de base par rapport à 2020. Cette diminution provient principalement de l'augmentation des valeurs mobilières et des liquidités générant une plus faible marge nette d'intérêts, ainsi que de la baisse des taux d'intérêt.

- **Revenus d'intérêts de 7 401 M$,** en baisse de 365 M$, ou de 4,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Baisse du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait diminuer les revenus de 1 350 M$.
 – En contrepartie, hausse des revenus d'intérêts de 985 M$ en lien avec la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts.

- **Frais d'intérêts de 1 615 M$,** en baisse de 511 M$, ou de 24,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 – Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, ayant entraîné une baisse des frais de 841 M$.
 – En contrepartie, croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 330 M$.

Tableau 10 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021			2020			2019		
	Volume moyen	**Intérêts**	**Taux moyen**	Volume moyen	Intérêts[1]	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt[2]									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**62 646 $**	**473 $**	**0,76 %**	35 992 $	488 $	1,36 %	25 476 $	412 $	1,62 %
Prêts	**217 864**	**6 928**	**3,18**	200 652	7 278	3,63	189 016	7 709	4,08
Total des actifs portant intérêt	**280 510**	**7 401**	**2,64**	236 644	7 766	3,28	214 492	8 121	3,79
Autres actifs	**9 698**	**—**		8 422	—		7 076	—	
Total de l'actif	**290 208 $**	**7 401 $**	**2,55 %**	245 066 $	7 766 $	3,17 %	221 568 $	8 121 $	3,67 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt[2]									
Dépôts	**233 757 $**	**1 508 $**	**0,65 %**	202 888 $	2 010 $	0,99 %	185 377 $	2 618 $	1,41 %
Obligations subordonnées	**2 058**	**65**	**3,16**	1 416	57	4,03	1 381	72	5,21
Autres éléments de passif	**879**	**42**	**4,78**	916	59	6,44	1 242	135	10,87
Total des passifs portant intérêt	**236 694**	**1 615**	**0,68**	205 220	2 126	1,04	188 000	2 825	1,50
Autres passifs	**30 401**			18 966			14 407		
Capitaux propres	**23 113**			20 880			19 161		
Total du passif et des capitaux propres	**290 208 $**	**1 615 $**	**0,56 %**	245 066 $	2 126 $	0,87 %	221 568 $	2 825 $	1,28 %
Revenu net d'intérêts		**5 786 $**			5 640 $			5 296 $	
Marge nette d'intérêt[3]			**2,06 %**			2,38 %			2,47 %

(1) Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.
(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

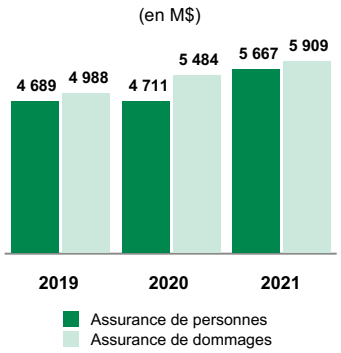
Tableau 11 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021/2020			Augmentation (diminution)		2020/2019			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	**Variation du taux moyen**	**Intérêts**	**Volume moyen**	**Taux moyen**	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts[1]	Volume moyen	Taux moyen
Actif										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**26 654 $**	**(0,60) %**	**(15) $**	**361 $**	**(376) $**	10 516 $	(0,26) %	76 $	170 $	(94) $
Prêts	**17 212**	**(0,45)**	**(350)**	**624**	**(974)**	11 636	(0,45)	(431)	475	(906)
Variation du revenu d'intérêts			**(365)**	**985**	**(1 350)**			(355)	645	(1 000)
Passif										
Dépôts	**30 869**	**(0,34)**	**(502)**	**306**	**(808)**	17 511	(0,42)	(608)	247	(855)
Obligations subordonnées	**642**	**(0,87)**	**8**	**26**	**(18)**	35	(1,18)	(15)	2	(17)
Autres éléments de passif	**(37)**	**(1,66)**	**(17)**	**(2)**	**(15)**	(326)	(4,43)	(76)	(35)	(41)
Variation des frais d'intérêts			**(511)**	**330**	**(841)**			(699)	214	(913)
Variation du revenu net d'intérêts			**146 $**	**655 $**	**(509) $**			344 $	431 $	(87) $

(1) Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Primes nettes[1]

Les primes nettes totalisant 11 278 M$ sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages. Elles ont augmenté de 1 358 M$, ou de 13,7 %, par rapport à celles de l'exercice 2020, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :



Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 5 667 M$,** en hausse de 956 M$, ou de 20,3 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 786 M$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 143 M$ des primes d'assurance collective et de 27 M$ de celles de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 5 909 M$,** en hausse de 425 M$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
 - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Croissance des affaires.

[1] La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

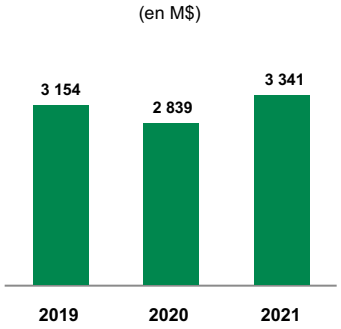
Autres revenus d'exploitation

Tableau 12 – Autres revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**424 $**	388 $	431 $
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**735**	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	**1 108**	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	**732**	617	582
Revenus de change	**121**	103	64
Autres	**221**	149	417
Total des autres revenus d'exploitation[1]	**3 341 $**	2 839 $	3 154 $

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 341 M$, en hausse de 502 M$, ou de 17,7 %, par rapport à ceux de l'exercice 2020, en raison des éléments suivants :

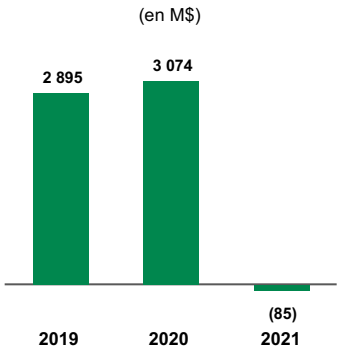


- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 424 M$**, en hausse de 36 M$, ou de 9,3 %. Des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.
- **Commissions sur prêts et cartes de crédit de 735 M$,** en hausse de 107 M$, ou de 17,0 %, en raison de la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 108 M$,** en hausse de 154 M$, ou de 16,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion pour les activités de gestion de patrimoine.
 - Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 732 M$,** en hausse de 115 M$, ou de 18,6 %, en raison de la progression des honoraires liée à la croissance des actifs sous gestion.
- **Revenus de change et autres revenus d'exploitation de 342 M$,** en hausse de 90 M$, ou de 35,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Revenus provenant des activités de DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1er décembre 2021).
 - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
 - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.

REVENUS DE PLACEMENT[1]

Pertes de 85 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des revenus de 3 074 M$ constatés pour l'exercice 2020, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché alors qu'une baisse était survenue en 2020.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021 alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.



REVENU TOTAL

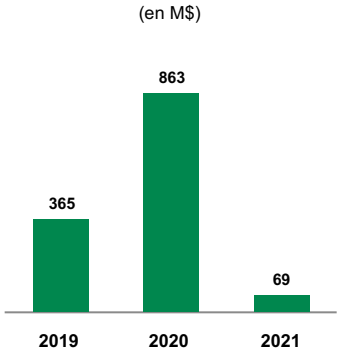
Le revenu total a atteint 20 320 M$, en baisse de 1 153 M$, ou de 5,4 %, par rapport à 2020. Il est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement. Cette diminution du revenu total se reflète notamment par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 69 M$, en baisse de 794 M$ par rapport à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,03 % en 2021, comparativement à 0,41 % pour l'exercice 2020. La baisse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 est significativement moins élevée que celle de l'exercice 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 13 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
Pour les exercices terminés le 31 décembre

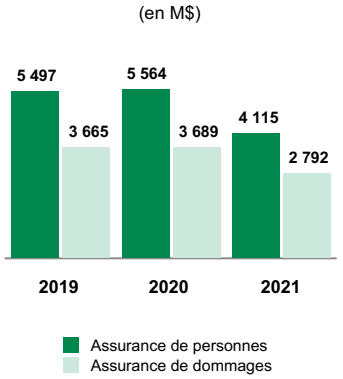
(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**69 $**	863 $	365 $
Prêts bruts moyens	**222 138 $**	208 482 $	197 109 $
Acceptations brutes moyennes	**210**	200	212
Prêts et acceptations bruts moyens[1]	**222 348 $**	208 682 $	197 321 $
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1]	**0,03 %**	0,41 %	0,18 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE[1]

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 883 M$, en baisse de 2 350 $, ou de 25,5 %, par rapport à l'exercice 2020. Cette diminution, qui est compensée par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, est expliquée par les éléments provenant des secteurs suivants :



[1] La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 4 115 M$,** en baisse de 1 449 M$, ou de 26,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 1 662 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution est compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
 - Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 2 792 M$,** en baisse de 897 M$, ou de 24,3 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,1 % alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif soit (12,1 %) comparativement à (5,3 %), essentiellement en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 % comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur alors que 2020 a été marqué par une catastrophe et trois événements majeurs.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET INDICE DE PRODUCTIVITÉ

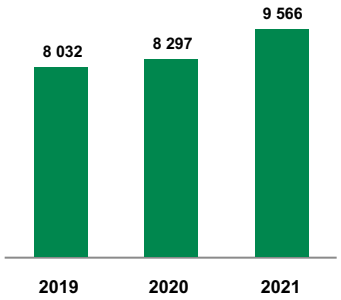
Tableau 14 – Frais autres que d'intérêts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	**3 553 $**	3 101 $	2 970 $
Avantages sociaux	**857**	777	676
	4 410	3 878	3 646
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**939**	878	772
Ententes de services et impartition	**257**	265	361
Communications	**306**	257	288
Autres	**3 654**	3 019	2 965
Total des frais autres que d'intérêts	**9 566 $**	8 297 $	8 032 $
Indice de productivité du Mouvement Desjardins[1]	**71,2 %**	67,8 %	69,0 %
Indice de productivité rajusté du Mouvement Desjardins[1]	**71,2**	67,8	71,1

[1] Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 9 566 M$ pour l'exercice 2021, en hausse de 1 269 M$, ou de 15,3 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
– Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
– Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
– Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

(en M$)



- **Salaires et avantages sociaux de 4 410 M$,** en hausse de 532 M$, ou de 13,7 %, par rapport à 2020, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités, aux projets stratégiques en matière de transformation numérique et de sécurité et à l'indexation.
 – Représentent 46,1 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de 46,7 % enregistré en 2020.
 – Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base[(1)] de 24,1 % en 2021, en légère baisse par rapport à celui de 25,1 % enregistré en 2020.

- **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 939 M$,** en hausse de 61 M$, ou de 6,9 %, par rapport à 2020, attribuable principalement à l'augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

- **Ententes de services et impartition de 257 M$,** en baisse de 8 M$, ou de 3,0 % par rapport à 2020.

- **Frais de communications de 306 M$,** en hausse de 49 M$, ou de 19,1 %, par rapport à 2020 attribuable à la publicité.

- **Autres frais de 3 654 M$,** en hausse de 635 M$, ou de 21,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 – Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

- **Indice de productivité à 71,2 % pour 2021,** comparativement à 67,8 % pour 2020, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 860 M$,** en hausse de 199 M$ par rapport à l'exercice 2020.
 – Taux d'imposition effectif[(1)] de 22,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, comparativement à 21,5 % pour l'exercice 2020.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2021, les entités du Mouvement ont versé 1 641 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 491 M$ en 2020.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou via Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions au comptoir des caisses et au guichet, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté. Ces services sont de plus en plus disponibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent les produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et Service Signature, les équipes spécialisées et les réseaux complémentaires, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Services-conseils en gestion de patrimoine :**
 - **Courtage en ligne :** outils performants permettant aux membres et clients de négocier et d'investir de manière autonome. Qu'ils soient débutants ou aguerris, les outils offrent une expérience riche et unique afin de faire croître leurs portefeuilles.
 - **Service signature :** service clé en main permettant de faire évoluer le membre aisé de l'épargne à l'investissement. Il guide le membre ayant des besoins complexes dans la construction de son patrimoine.
 - **Gestion privée :** service intégré prenant entièrement en charge le membre fortuné et sa famille dans les moindres détails. Il répond à des besoins sophistiqués en mettant à la disposition du membre un entourage de confiance.
 - **Valeurs mobilières :** service sur mesure permettant au membre et client aisé et fortuné d'être engagé dans ses décisions financières. Il accompagne le membre et client en lui créant une offre personnalisée pour faire fructifier son patrimoine.

- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME au Québec;
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois;
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, croissance ou transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur de la franchise, de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2021

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, poursuite de l'**accompagnement des membres entrepreneurs** dans leurs demandes d'aide financière provenant du programme de CUEC, qui devaient être complétées avant le 30 juin 2021. L'expertise de Desjardins a aussi été mise à profit avec de l'accompagnement et des conseils donnés à ces entrepreneurs, et ce sans relâche, 7 jours sur 7 de façon virtuelle.
- Près de 4 M$ ont été octroyés en 2021 aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du **Fonds C** doté d'une enveloppe de 10 M$. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 $ a été accordée à plus de 1 000 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 7 M$.
- Le programme de la Caisse scolaire **D'apprenti à maître de l'épargne** est maintenant accessible pour tous les enfants d'âge primaire au Québec et en Ontario, peu importe si leur école est participante ou non. Il est maintenant possible pour tout parent d'inscrire son enfant à la Caisse scolaire directement en ligne ou en caisse sans obligatoirement passer par l'école de son enfant.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude** :
 - Contenus éducatifs sur différents thèmes pour favoriser la sécurité des membres et clients : la prévention de l'hameçonnage, les bonnes pratiques d'authentification, l'arnaque de l'argent facile et les bonnes pratiques transactionnelles.
 - Mise en valeur de fonctionnalités d'AccèsD permettant de mieux se protéger, comme la validation en deux étapes, les alertes de fraude sur les cartes de crédit et la fonction « Suspendre et remplacer ma carte de crédit ».
 - Lancement de la campagne « Aiguisez vos cyber réflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents.
 - Commercialisation du programme « Maître de sa vie et de ses biens » qui constitue le cœur de l'offensive « Accompagnement des aînés » et qui vise à contrer l'exploitation financière des personnes en situation de vulnérabilité.
- **Une expérience omnicanale rehaussée et simplifiée :**
 - Réduction du nombre de nos sites Internet en 2021 afin de rendre l'expérience de navigation et de recherche plus simple, rapide et attrayante pour les membres et clients.
 - Refonte dans AccèsD Web et mobile permettant de rehausser les fonctionnalités en libre-service pour que les membres et clients puissent plus facilement gérer leur carte de crédit.
 - Assistance virtuelle sur appareils mobiles offrant des conseils, notamment, pour l'ouverture d'un fonds d'urgence ou le choix d'un forfait, permettant d'aiguiller les membres et clients vers les bonnes solutions selon leur situation.
 - Pour une expérience plus sécuritaire et plus rapide, les personnes qui appellent nos centres de relation avec la clientèle peuvent être identifiées avec leur empreinte vocale.
 - Rendez-vous virtuels et téléphoniques offerts dans le cadre de la prestation de service à distance permettant d'éviter plusieurs déplacements des membres en contexte de pandémie.
 - Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Affaires permettant une meilleure gestion en mode autonome pour la clientèle Entreprises.
- **Rehaussement des conseils** pour les membres en contexte de surchauffe hypothécaire et de hausse de prix des matériaux de construction.
- Création de l'**Offensive F** qui a pour but d'augmenter le nombre de femmes siégeant sur les conseils d'administration des entreprises partenaires de Desjardins Capital.
- **Amélioration de nos offres et spécialisations sectorielles :**
 - Évolution de l'offre destinée aux cédants et à leur relève dans un projet de transfert d'entreprises ainsi que de l'offre aux entreprises du secteur manufacturier.
 - Déploiement d'offres de produits, services et parcours d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises du secteur des technologies et du secteur agricole.
- **Faire découvrir l'entrepreneuriat aux jeunes et soutenir la relève :**
 - Depuis 23 ans, Desjardins est associé à l'organisme Osentreprendre pour inspirer le désir d'entreprendre chez les jeunes des écoles primaires et secondaires, des collèges et des universités.
 - Partenaire du programme Adopte inc., qui s'adresse à tous les entrepreneurs du Québec qui ont fondé leur entreprise. Pendant un an, ils bénéficient d'un appui financier, d'accompagnement et de formation.
 - Participation au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, qui permet aux jeunes producteurs coopératifs de bénéficier d'un appui financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens :** La migration vers Lynx, le nouveau système de paiement de grande valeur du Canada, est le fruit de travaux avec Paiements Canada, la Banque du Canada, le ministère des Finances et les 17 institutions financières membres de la Banque du Canada. Elle permettra à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan tout en rendant les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les membres et clients.

- Acquisition par Interac de droits exclusifs sur les services d'**identité numérique** de la fintech SecureKey au Canada : Desjardins, en tant que copropriétaire d'Interac avec sept institutions financières canadiennes, a contribué à cette acquisition décisive pour l'avancement de l'identité numérique au Canada. Cette entente, d'une durée de 7 ans et conclue le 1er octobre 2021, permettra à terme d'offrir aux membres et clients actuels et futurs une expérience 100 % numérique de vérification de l'identité.
- **Nilson Report :** Desjardins se démarque parmi les 10 plus grands émetteurs de carte de crédit canadiens (sur la base des données de 2020), avec la plus forte croissance des volumes (7,9 %) et des comptes actifs (3,9 %). Desjardins est également le troisième au Canada en ce qui concerne le volume d'affaires pour les cartes de crédit destinées au marché des petites entreprises.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2021, l'industrie financière canadienne comptait 83 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 438 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires estimé à 5 924 G$ au 31 décembre 2021, soit une augmentation annuelle de 14,3 %, comparativement à une hausse de 11,1 % à la fin de 2020. Cette accélération découle des bons rendements sur les marchés financiers, avec un gain de 21,7 % de l'indice boursier canadien S&P/TSX et un gain de 26,9 % de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York. L'année 2021 a aussi été marquée par une très bonne performance des ventes de produits d'épargne hors bilan (fonds de placement et actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières) après une année de forte accumulation d'épargne personnelle bilan en 2020.
 - Encours du crédit aux particuliers estimé à 2 491 G$ au 31 décembre 2021, soit un accroissement annuel de 7,8 %, en accélération par rapport à une augmentation de 4,7 % observée à la fin de l'année précédente. Ce fort accroissement est en grande partie attribuable à la vigueur du marché de l'habitation, qui alimente une forte demande pour le crédit hypothécaire résidentiel.
 - Encours du financement aux entreprises estimé à 924 G$ au 31 décembre 2021, soit un accroissement de 7,6 % annuellement, en fort rebond après avoir affiché une croissance anémique de 2,1 % à la fin de 2020.

- **Marché québécois :**
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) estimé à 1 138 G$ au 31 décembre 2021, soit une croissance annuelle de 15,4 %, contre une hausse de 11,9 % affichée à la fin de 2020, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle au niveau du marché canadien.
 - Encours du financement aux particuliers estimé à 440 G$ au 31 décembre 2021, soit une augmentation annuelle de 7,5 %, en regard d'un accroissement de 4,0 % enregistré un an auparavant.
 - Encours du crédit aux entreprises estimé à 180 G$ au 31 décembre 2021, soit une hausse annuelle de 10,3 %, comparativement à une décroissance de 0,2 % à la fin de 2020.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 22,5 G$ au 31 décembre 2021, en hausse de 9,4 % annuellement, une accélération par rapport à la progression de 7,0 % observée à pareille date un an plus tôt.

- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, sa part de marché est évaluée à environ 38 % au 31 décembre 2021, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, sa part de marché est évaluée à environ 26 % à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 42 % au 31 décembre 2021.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 24 % au 31 décembre 2021.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à près de 10,0 G$ et une part de marché estimée à 44 % au 31 décembre 2021.
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les identifier.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Le secteur entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Le secteur continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en permettant aux membres et clients de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile et en accélérant les initiatives numériques du secteur. Le secteur Particuliers et Entreprises va également renforcer la proximité relationnelle auprès de la clientèle par des approches de gestion par événements de vie et par des offres intégrées.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 15 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

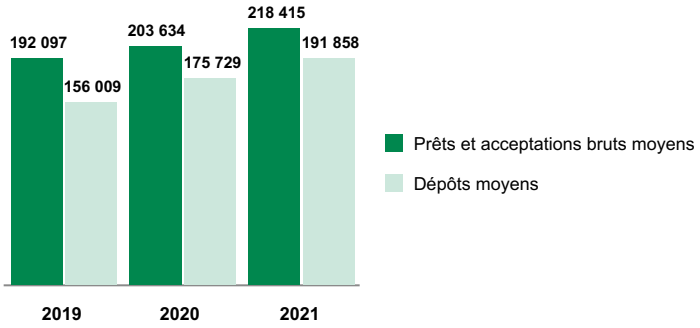
(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	**5 005 $**	4 970 $	4 859 $
Autres revenus d'exploitation[1]	**2 684**	2 366	2 829
Revenus d'exploitation[1]	**7 689**	7 336	7 688
Revenus de placement[1]	**241**	276	59
Revenu total	**7 930**	7 612	7 747
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**75**	867	368
Frais autres que d'intérêts	**5 886**	4 987	4 869
Impôts sur les excédents	**510**	444	597
Excédents avant ristournes aux membres	**1 459**	1 314	1 913
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**284**	245	232
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**1 175 $**	1 069 $	1 681 $
Excédents avant ristournes aux membres	**1 459**	1 314	1 913
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	**—**	—	(309)
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[1]	**1 459 $**	1 314 $	1 604 $
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**218 415 $**	203 634 $	192 097 $
Dépôts moyens[2]	**191 858**	175 729	156 009
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**0,03 %**	0,43 %	0,19 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,47**	0,64	0,57

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 459 M$,** en hausse de 145 M$, ou de 11,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 – Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].
 – En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 7 689 M$,** en hausse de 353 M$, ou de 4,8 %.

- **Revenu net d'intérêts de 5 005 M$,** en hausse de 35 M$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 – Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
 – Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.

 Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 – Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
 – Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 2 684 M$,** en hausse de 318 M$, ou de 13,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 – Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 – Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
 – Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, comme les fonds de placement.
 – Augmentation des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements. Des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.

- **Revenus de placement[(1)] de 241 M$,** en baisse de 35 M$, ou de 12,7 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 – Pertes sur disposition de titres réalisés en 2021 comparativement à des gains en 2020.
 – Baisse des revenus de négociation compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
 – En contrepartie, fluctuation favorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.

- **Revenu total de 7 930 M$,** en hausse de 318 M$, ou de 4,2 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 75 M$,** en baisse de 792 M$, comparativement à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

- **Frais autres que d'intérêts de 5 886 M$,** en hausse de 899 M$, ou de 18,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 – Progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et aux services AccèsD.
 – Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement-investissement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :
- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaires-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1er septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

ACTIVITÉS

- **Assurance de personnes :**
 - Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et groupes par l'entremise de régimes collectifs.
 - Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine
- **Placement-investissement :**
 - Inclut différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises et une offre de services en épargne retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
 - Cette vaste gamme de solutions de placement, qui inclut notamment des placements garantis liés aux marchés, des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des billets et des fonds négociés en bourse (FNB) comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - En gestion d'actifs : des solutions d'investissement sont proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.
 - Pour les services de fiducie : ces activités comprennent les services reliés à la garde et à l'administration des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2021

Accompagner nos membres et clients : notre priorité!
Dans le contexte de la COVID-19, le secteur a mis en place des conseils et des mesures d'accompagnement afin que les membres et clients, particuliers et entreprises, puissent continuer de veiller à leur mieux-être et celui de leurs proches et garder le cap sur leurs objectifs financiers et leur budget. Plusieurs de ces mesures ont été reconduites, comme l'offre de psychothérapie et la flexibilité dans la soumission de réclamation en assurance collective et d'autres mesures ont été intégrées à l'offre régulière, telles que la bonification de l'offre en éducation financière aux membres, clients et conseillers.

Assurance de personnes
- Plusieurs initiatives mises en place visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients, incluant le début d'une solution permettant d'adhérer en ligne à l'assurance prêt lors d'un renouvellement hypothécaire.
- Mise en œuvre d'actions permettant d'augmenter le nombre de **réponses en temps réel** auprès des membres et clients qui souscrivent **en assurance individuelle.**
- La proximité développée avec les employeurs et les intermédiaires de marché a contribué à une année de **croissance record en assurance collective**.
- Lancement de l'**application conjointe Omni** permettant aux membres et clients d'accéder à la fois à leurs régimes d'assurance et d'épargne-retraite collectives, ainsi qu'à des ressources pour prendre en main leur santé et leur mieux-être financier.
- Nouvelle **plateforme de remboursement en assurance collective**, permettant entre autres de traiter en temps réel un plus grand nombre de demandes de réclamation santé et dentaire des membres et clients.

Gestion de patrimoine

- Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. pour **bonifier l'expertise de Desjardins en gestion d'actifs** et soutenir l'expansion de l'offre de services à un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels externes.
- Signature, par l'intermédiaire de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., de *Net Zero Asset Managers initiative (*NZAMI), une coalition internationale d'investisseurs visant l'objectif de **carboneutralité d'ici 2050** et comptant 236 signataires dont les actifs sous gestion réunissent 57 500 G$ US.
- **Déploiement d'un guide virtuel** qui aide les membres et clients dans l'atteinte de leurs objectifs en épargne-retraite collective à chaque étape de leur vie.
- **Évolution de l'offre de solutions de placement** :
 - Lancement d'un nouveau fonds avec une approche unique au Canada, donnant accès à des investissements privés en infrastructure, et intégrant des considérations ESG.
 - Lancement d'un FNB investissant principalement dans des entreprises de marchés émergents faibles en carbone. Cette solution vient enrichir la gamme FNB Desjardins IR visant à investir dans une économie plus verte.
 - Lancement de placements garantis liés aux marchés responsables qui promeuvent le transport électrique et l'engagement environnemental, social et une saine gouvernance des entreprises.
- Plusieurs initiatives, dont la production de capsules vidéo éducationnelles et de webinaires, visant à **accroître les connaissances en investissement responsable**, les avantages de ce type d'investissement et les retombées positives sur l'environnement et les collectivités.
- **Plusieurs prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Récolte record de 18 Trophées FundGrade A+® 2021 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleurs fonds de placement canadiens, dont 8 pour des solutions en investissement responsable.
 - Prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (deuxième année consécutive) et « Meilleur produit de l'année en Amériques » pour le Portefeuille garanti Zénitude ambitieux, décernés par les Americas Structured Products & Derivatives Awards.
 - 2e place du Prix de leadership de l'Association pour l'investissement responsable dans la catégorie « éducation du marché ».

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

- **Marché canadien :**
 - Gestion de patrimoine : près de 5 556 G$ en avoirs financiers à la fin de 2020 détenus par les ménages canadiens dans les solutions de placement. On observe une croissance annuelle composée de 7,1 % au cours des dix dernières années et une croissance de 11,8 % en 2020. Les marchés boursiers ont poursuivi leur croissance en 2021 alimentée par l'optimisme des investisseurs et l'investissement de l'épargne accumulée en 2020.
 - Assurance de personnes : revenu de primes de 123 G$ en assurance vie et santé et en rentes en 2020. Le rythme de croissance est en moyenne de 3,5 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 97 G$ de prestations ont été versés en 2020. Malgré la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance en 2021 et la remontée des taux obligataires au début de l'année a été favorable pour l'ensemble de l'industrie.

- **Concurrence au Canada :**
 - Gestion de patrimoine : une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
 - Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2020. 77,6 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 4,9 G$ de primes brutes souscrites en 2020.

- **Évolution et les attentes des membres et clients :**
 - Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne de plus en plus pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique et de bénéficier d'un accompagnement bonifié et personnalisé selon leurs besoins en assurance de personnes et en gestion de patrimoine.

Pour mener à bien les actions combinées de ces priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 16 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	— $	8 $	9 $
Primes nettes	**5 667**	4 711	4 689
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 487**	1 286	1 256
Revenus d'exploitation[1]	**7 154**	6 005	5 954
Revenus (pertes) de placement[1]	**(55)**	2 404	2 434
Revenu total	**7 099**	8 409	8 388
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**—**	—	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**4 115**	5 564	5 497
Frais autres que d'intérêts	**2 448**	2 100	2 052
Impôts sur les excédents	**73**	136	141
Excédents nets de l'exercice	**463 $**	609 $	697 $
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne[2]	**8 552 $**	3 704 $	5 826 $
Ventes d'assurance[2]	**506**	396	467
Primes nettes	**5 667**	4 711	4 689
Primes d'assurance collective	**3 427**	3 284	3 249
Primes d'assurance individuelle	**928**	901	893
Primes de rentes	**1 312**	526	547
Encaissements liés aux fonds distincts[2]	**4 338**	2 368	3 557

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

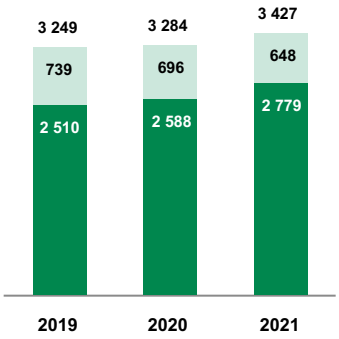
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Tableau 17 – Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

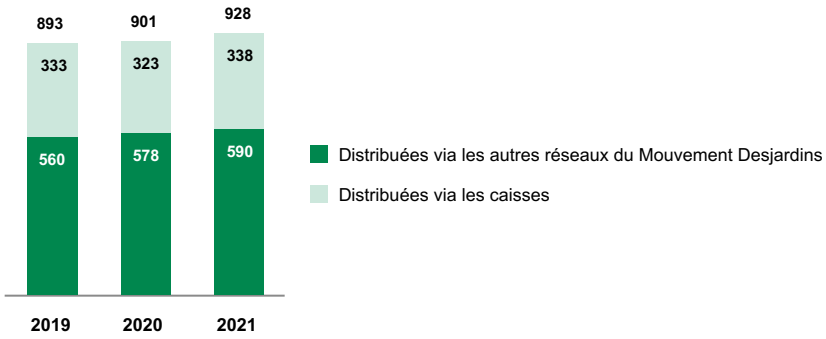
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Prestations d'assurance et de rentes	**3 461 $**	3 158 $	3 138 $
Variation des provisions techniques	**560**	2 222	2 287
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**94**	184	72
Total	**4 115 $**	5 564 $	5 497 $

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M$)



Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 463 M$,** en baisse de 146 M$, ou de 24,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 – Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
 – Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.

 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 – Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 – Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 7 154 M$,** en hausse de 1 149 M$, ou de 19,1 %.

- **Primes nettes de 5 667 M$,** en hausse de 956 M$, ou de 20,3 %, en raison des éléments suivants :
 – Augmentation de 786 M$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 – Hausse de 143 M$ des primes d'assurance collective et de 27 M$ de celles de l'assurance individuelle.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 1 487 M$,** en hausse de 201 M$, ou de 15,6 %, provenant principalement de l'augmentation des actifs sous gestion.

- **Pertes de 55 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement[(1)]**, comparativement à des revenus de 2 404 M$ en 2020 en raison principalement des éléments suivants :
 – Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 ◦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché alors qu'une baisse était survenue en 2020.
 ◦ Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 – Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.

- **Revenu total de 7 099 M$,** en baisse de 1 310 M$, ou de 15,6 %.

- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 4 115 M$,** en baisse de 1 449 M$, ou de 26,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Diminution de 1 662 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution est compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
 – Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 – En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 448 M$,** en hausse de 348 M$, ou de 16,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 – Augmentation des investissements liée à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 – Augmentation des frais d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
 – Hausse des charges liée à l'augmentation des actifs sous gestion.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,5 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens :**
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises :**
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention :**
 - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et se prémunir contre les incidences d'un sinistre.

RÉALISATIONS DE 2021

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Poursuite des efforts pour développer et implanter plusieurs mesures visant à **réduire le fardeau financier et fournir des conseils avisés** à nos membres et clients qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Le lancement de communications personnalisées aux membres et clients pour augmenter l'adoption de nos **services en ligne**.
 - L'enrichissement de l'**offre sur appareils mobiles** sous plusieurs aspects :
 - Poursuite de nos efforts de prévention en assurance automobile avec le lancement de la nouvelle version du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduites des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite via des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
 - Poursuite des efforts de prévention, avec les programmes Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau et au risque de gel en assurance de biens au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau) et Radar (une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient).
 - Mise en place de nouveaux processus pour simplifier et promouvoir l'utilisation de service d'imagerie lors d'une réclamation automobile.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés.
- Modification de notre politique d'investissement afin de formaliser l'intégration des facteurs ESG dans nos décisions d'investissement et adoption d'un positionnement clair en matière **d'investissement responsable (IR).**
- **Maintien du deuxième rang en assurance de dommages au Canada et au Québec et maintien du troisième rang en Ontario** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2020.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 7,6 % au cours des cinq dernières années.
 - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 64,0 G$ en 2020, en hausse de 8,7 %, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires sur le marché canadien de l'assurance de dommages qui a été partiellement compensé par un ralentissement temporaire de la croissance en assurance automobile causée par un changement dans les habitudes de conduites en contexte de pandémie.
 - L'assurance des particuliers représente 60,3 % du marché et l'assurance des entreprises 39,7 %.
- **Contexte de l'industrie en 2021 :**
 - La pandémie de COVID-19 a contribué à des changements structurels au sein de la société, notamment à des changements dans les habitudes de conduite, entraînant une baisse dans la fréquence des réclamations en assurance automobile. Cependant, une légère augmentation dans les derniers mois a été observée par rapport à la fréquence pendant les périodes de confinements plus restrictives.
 - Après plusieurs années de hausses importantes du coût des réparations liées aux nouvelles technologies intégrées dans les véhicules, la variation du coût moyen des réclamations automobiles s'est stabilisée en 2021. Par contre, une pénurie de puces semi-conductrices affecte l'ensemble de l'industrie automobile et risque d'entraîner une hausse des coûts de réparation et de remplacement de véhicules. Cette pénurie a d'ailleurs déjà des effets notables dans le marché américain.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins continue d'être proactif face à ces défis et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour continuer de contrôler la rentabilité de ses affaires.
 - Selon le Bureau d'assurance du Canada, l'épisode de grêle et de précipitation abondante survenu à Calgary lors de l'été 2021 a coûté 247 M$ aux assureurs.
 - Pour le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, plus de 2 500 réclamations liées à cet événement ont été effectuées. Pour accompagner les clients, l'équipe d'indemnisation a réagi de manière proactive via l'exécution du processus de gestion de situation exceptionnelle, notamment, en mobilisant des estimateurs du Québec et de l'Ontario sur les lieux en Alberta.

- **Tendance de l'industrie :**
 - L'offre des assureurs se développe de plus en plus sur le canal numérique.
 - Le marché canadien continue d'évoluer rapidement ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie de partage.
 - Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a observé une forte accélération des programmes de télématiques au niveau de l'industrie.
 - L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
 - Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances, avec par exemple, la modernisation des systèmes informatiques et les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Le secteur continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique. Ses efforts de prévention en assurance automobile continueront à travers son programme Ajusto afin de refléter les nouvelles habitudes de conduite des membres et clients et rendre les routes plus sécuritaires. Le secteur continuera à investir pour améliorer sa compréhension des catastrophes naturelles et des impacts des changements climatiques afin de développer des programmes et plans d'action pour prévenir et protéger les actifs des membres et clients. De plus, il va continuer de développer ses avantages compétitifs, afin de réaliser une forte croissance rentable. Pour ce faire, une des cibles sera la croissance des lignes commerciales pour diversifier le portefeuille du secteur et mieux servir les membres et clients. La modernisation des systèmes métiers (NeXT) se poursuivra pour soutenir une évolution centrée membre et client, réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 18 – Assurance de dommages – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

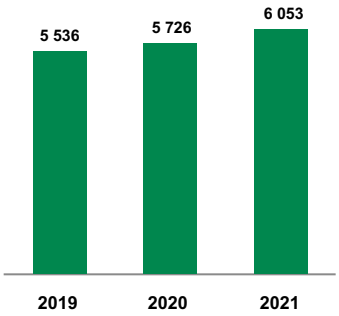
(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Primes nettes	**5 909 $**	5 484 $	4 988 $
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(178)**	(160)	(172)
Revenus d'exploitation[1]	**5 731**	5 324	4 816
Revenus de placement[1]	**120**	497	341
Revenu total	**5 851**	5 821	5 157
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 792**	3 689	3 665
Frais autres que d'intérêts	**1 460**	1 303	1 245
Impôts sur les excédents	**402**	207	60
Excédents nets de l'exercice	**1 197 $**	622 $	187 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**1 055 $**	538 $	141 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**142**	84	46
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[2]	**6 053 $**	5 726 $	5 536 $
Ratio des sinistres[3]	**50,1 %**	62,6 %	71,7 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[3]	**60,8**	65,4	79,9
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[3]	**1,4**	2,5	2,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[3]	**(12,1)**	(5,3)	(10,5)
Ratio des frais[3]	**24,4**	23,6	24,8
Ratio combiné[3]	**74,5**	86,2	96,5

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

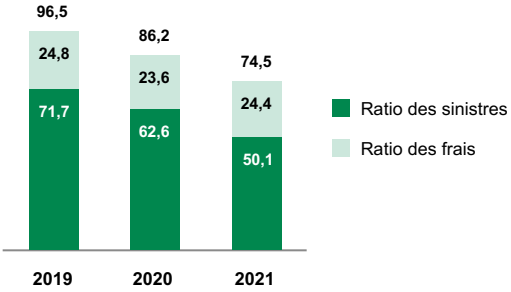
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Primes brutes souscrites
(en M$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes)



COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 1 197 M$,** en hausse de 575 M$ par rapport à l'exercice 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
 - Hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 5 731 M$,** en hausse de 407 M$, ou de 7,6 %.

- **Primes nettes de 5 909 M$,** en hausse de 425 M$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
 - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Croissance des affaires.

- **Pertes de 178 M$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation[(1)],** comparativement à des pertes de 160 M$ en 2020, attribuables à la variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.

- **Revenus de placement[(1)] de 120 M$,** en baisse de 377 M$. Cette diminution provient essentiellement de la variation négative de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021 alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.

- **Revenu total de 5 851 M$,** en hausse de 30 M$, ou de 0,5 %.

- **Charge de sinistres de 2 792 M$,** en baisse de 897 M$, ou de 24,3 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,1 % alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif soit (12,1 %) comparativement à (5,3 %), essentiellement en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 % comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur alors que 2020 a été marqué par une catastrophe et trois événements majeurs.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 460 M$,** en hausse de 157 M$, ou de 12,0 %, en raison principalement de l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Depuis le troisième trimestre de 2020, la rubrique Autres comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1er décembre 2021).

Tableau 19 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	**781 $**	662 $	428 $
Primes nettes	**(298)**	(275)	(265)
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(652)**	(653)	(759)
Revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(169)**	(266)	(596)
Revenus (pertes) de placement[1]	**(391)**	(103)	61
Revenu (perte) total	**(560)**	(369)	(535)
Recouvrement à la provision pour pertes de crédit	**(6)**	(4)	(4)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(24)**	(20)	(51)
Frais autres que d'intérêts	**(228)**	(93)	(134)
Impôts sur les excédents	**(125)**	(126)	(147)
Déficit net de l'exercice	**(177) $**	(126) $	(199) $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE AUTRES

- **Déficit net de 177 M$,** comparativement à un déficit net de 126 M$ en 2020.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet favorable sur le revenu net d'intérêts diminué par un effet défavorable sur les revenus de placement.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 20 – Résultats des huit derniers trimestres

	2021				2020			
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	**T4**	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	**1 455 $**	1 476 $	1 452 $	1 403 $	1 455 $	1 464 $	1 368 $	1 353 $
Primes nettes	**3 201**	2 905	2 587	2 585	2 626	2 534	2 238	2 522
Autres revenus d'exploitation[1]								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**111**	109	105	99	104	96	83	105
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**168**	198	182	187	165	126	141	196
Services de courtage et de fonds de placement	**267**	283	285	273	243	235	235	241
Honoraires de gestion et de services de garde	**201**	185	177	169	168	152	147	150
Revenus de change	**29**	34	28	30	21	22	14	46
Autres	**71**	60	53	37	48	14	58	29
Revenus d'exploitation[1]	**5 503**	5 250	4 869	4 783	4 830	4 643	4 284	4 642
Revenus (pertes) de placement[1]								
Revenus (pertes) nets de placement	**956**	(90)	1 055	(1 602)	646	304	2 624	(458)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(88)**	(24)	(146)	(146)	(112)	(143)	(299)	512
Revenus (pertes) de placement[1]	**868**	(114)	909	(1 748)	534	161	2 325	54
Revenu total	**6 371**	5 136	5 778	3 035	5 364	4 804	6 609	4 696
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**16**	52	(3)	4	169	99	271	324
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 185**	1 713	2 191	(206)	1 781	1 775	3 606	2 071
Frais autres que d'intérêts	**2 736**	2 288	2 377	2 165	2 332	1 954	2 012	1 999
Impôts sur les excédents	**41**	267	278	274	206	247	191	17
Excédents avant ristournes aux membres	**393**	816	935	798	876	729	529	285
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**86**	66	66	66	70	60	58	57
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**307 $**	750 $	869 $	732 $	806 $	669 $	471 $	228 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**267**	716	830	702	763	648	464	215
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**40**	34	39	30	43	21	7	13
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**247**	401	397	414	364	445	315	190
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**(6)**	109	235	125	249	140	261	(41)
Assurance de dommages	**330**	289	330	248	378	155	16	73
Autres	**(178)**	17	(27)	11	(115)	(11)	(63)	63
	393 $	816 $	935 $	798 $	876 $	729 $	529 $	285 $
Total de l'actif	**397 085 $**	390 641 $	389 278 $	376 981 $	362 035 $	359 887 $	349 934 $	326 919 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres[2]	**4,3 %**	9,6 %	11,5 %	10,3 %	11,4 %	9,9 %	7,5 %	4,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[3]	**21,1**	21,2	21,4	22,1	21,9	21,4	21,8	22,2
Ratio du total des fonds propres[3]	**22,1**	22,4	22,6	22,6	22,6	22,1	22,4	22,2

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

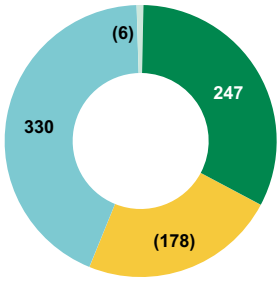
(3) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2021, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 393 M$, en baisse de 483 M$, ou de 55,1 %, par rapport à la même période en 2020.

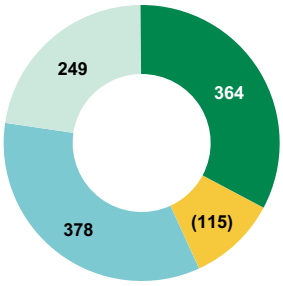
Excédents avant ristournes aux membres 2021
(en M$)

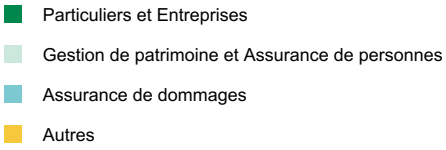
393 M$



Excédents avant ristournes aux membres 2020
(en M$)

876 M$





Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 247 M$,** en baisse de 117 M$, ou de 32,1 %, par rapport à la même période en 2020. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
 - En contrepartie, dotation à la provision pour pertes de crédit au quatrième trimestre de 2021 moins élevée que celle du trimestre correspondant de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **déficit de 6 M$,** comparativement à des excédents de 249 M$ au quatrième trimestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 - Effet défavorable provenant des révisions des hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires, alors qu'elles avaient impacté favorablement les excédents en 2020.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2020, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Assurance de dommages : **excédents de 330 M$,** en baisse de 48 M$, ou de 12,7 %, par rapport au quatrième trimestre de 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des revenus de placement.

 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des primes nettes attribuable à la hausse de la prime moyenne et à la croissance des affaires.
 - Sinistralité moins importante, en raison de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure à celle du quatrième trimestre de 2020, essentiellement en assurance automobile.

- **Rendement des capitaux propres de 4,3 %,** par rapport à 11,4 % au quatrième trimestre de 2020, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 5 503 M$,** en hausse de 673 M$, ou de 13,9 %.

- **Revenu net d'intérêts de 1 455 M$,** soit le même montant qu'au quatrième trimestre de 2020.

- **Primes nettes de 3 201 M$,** en hausse de 575 M$, ou de 21,9 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 1 766 M$, en hausse de 526 M$, ou de 42,4 %, par rapport à la même période en 2020, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 495 M$ des primes provenant des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 21 M$ des primes d'assurance collective et de 10 M$ de celles de l'assurance individuelle.

 - **Secteur Assurance de dommages :** primes nettes de 1 513 M$, en hausse de 57 M$, ou de 3,9 %, par rapport à la même période en 2020. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, principalement en assurance de biens.
 - Croissance des affaires.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- **Autres revenus d'exploitation[1] de 847 M$,** en hausse de 98 M$, ou de 13,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 – Augmentation des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 – Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 – Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
 – En contrepartie, augmentation plus importante qu'au quatrième trimestre de 2020 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement[1] de 868 M$,** en hausse de 334 M$, ou de 62,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Fluctuation favorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 ◦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une légère baisse des taux d'intérêt à long terme sur le marché au quatrième trimestre de 2021 alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif de 2020.
 ◦ Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.

 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 – Pertes sur disposition de titres réalisés en 2021 comparativement à des gains en 2020.
 – Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
 – Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle constatée au trimestre comparatif de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché au quatrième trimestre de 2021 supérieure à celle enregistrée au trimestre comparatif de 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.

- **Revenu total de 6 371 M$,** en hausse de 1 007 M$, ou de 18,8 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 16 M$,** en baisse de 153 M$ par rapport à la même période en 2020. La dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2020 reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19. De plus, au quatrième trimestre de 2021, la dotation à la provision pour pertes de crédit reflète des radiations nettes en baisse par rapport à la période correspondante de 2020.

 Le Mouvement Desjardins a continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
 – Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 3 185 M$,** en hausse de 1 404 M$, ou de 78,8 %.
 – **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charge de sinistres de 2 527 M$, en hausse de 1 479 M$, par rapport à la même période en 2020. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 ◦ Augmentation de 1 420 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, ainsi que l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et la croissance des affaires.
 ◦ Hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.

 – **Secteur Assurance de dommages :** charge de sinistres de 661 M$, en baisse de 80 M$, ou de 10,8 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 ◦ Ratio des sinistres de 46,7 % pour le quatrième trimestre de 2021, alors qu'il était de 50,8 % pour la période correspondante de 2020.
 . Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'au trimestre comparatif de 2020, soit (12,4 %), comparativement à (4,2 %), essentiellement en assurance automobile.
 . En contrepartie, ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2020, soit 57,5 % comparativement à 53,5 %, essentiellement en assurance automobile.
 ◦ Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée au quatrième trimestre de 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 ◦ En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 736 M$,** en hausse de 404 M$, ou de 17,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 – Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 – Augmentation des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 – Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

- **Indice de productivité à 85,9 % pour le quatrième trimestre de 2021,** comparativement à 65,1 % pour la même période en 2020, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 41 M$,** en baisse de 165 M$ par rapport à la période correspondante de 2020.
 - Taux d'imposition effectif[1] de 9,4 % pour le quatrième trimestre de 2021, en diminution par rapport à celui de 19,0 % pour la période correspondante de 2020. Cette baisse est principalement expliquée par le recouvrement d'impôts lié à la rémunération sur le capital social plus élevé au quatrième trimestre de 2021 comparativement au quatrième trimestre de 2020.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 4,7 % et de 6,2 % respectivement en 2021, par rapport à une baisse de 5,2 % et de 5,5 % enregistrée en 2020. De plus, les huit dernières périodes ont été marquées par un bas taux directeur canadien se situant à 0,25 % depuis la fin du premier trimestre de 2020. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2021, une catastrophe et un événement majeur ont été constatés alors qu'une catastrophe et trois événements majeurs sont survenus en 2020.

Excédents combinés

- Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
- Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
- Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ qui avaient été accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 avaient affecté les résultats des trimestres de 2020. Ces incidences incluaient la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'assurance voyage.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020.**
 - Hausse du revenu net d'intérêts découlant notamment des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.

 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
 - Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
 - Croissance de la prime moyenne au cours des huit derniers trimestres en assurance de dommages.
 - Augmentation des primes provenant des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Augmentation des revenus générés par les activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 - Au troisième trimestre de 2021, augmentation moins importante qu'à la période comparative de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison de l'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2021 en baisse par rapport aux trimestres de 2020.**
 - Amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs pour tous les trimestres de 2021, entraînant des baisses de la provision pour pertes de crédit attendues.
 - Radiations nettes en baisse par rapport aux trimestres de 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.
 - En 2020, la détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19 et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit avaient engendré des augmentations de la provision pour pertes de crédit attendues importantes, principalement aux premier et deuxième trimestres de 2020.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse pour les trimestres de 2021 par rapport aux trimestres de 2020. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - Effet défavorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires au quatrième trimestre de 2021, alors que le deuxième trimestre de 2021 et le quatrième trimestre de 2020 avaient été affectés favorablement.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages :
 - Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Le troisième trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2020 ont été respectivement marqués par une catastrophe.
 - L'exercice 2021 a été marqué par un événement majeur, comparativement à trois au cours de l'exercice 2020.
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.

- **Frais autres que d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020.**
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

Excédents sectoriels

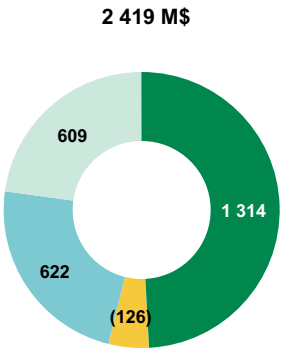
- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises – tendance à la hausse depuis le premier trimestre de 2021 malgré l'incidence de l'augmentation des frais autres que d'intérêts aux troisième et quatrième trimestres de 2021.**
 - Hausse du revenu net d'intérêt découlant principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et de la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, compensée en partie par la baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit et la diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Hausse des revenus générés par les activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Baisse des revenus générés par les activités de négociation depuis le deuxième trimestre de 2021 compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle Mouvement.
 - Hausse des frais en lien avec la progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et aux services AccèsD.

- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, effet des provisions en assurance voyage comptabilisées au cours du premier trimestre de 2020, et ce, malgré une révision de celles-ci aux deuxième et troisième trimestres de 2020, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Incidence des marchés ayant affecté favorablement les fonds de placement garanti en 2021 alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement pour le premier trimestre de 2020, malgré une amélioration des résultats pour les trois derniers trimestres de 2020.
 - Croissance des revenus liés à la progression des actifs sous gestion.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers plus importants en 2020, principalement au premier trimestre.
 - Excédents moins élevés du quatrième trimestre de 2021 principalement attribuables à l'effet défavorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires, alors que le deuxième trimestre de 2021 et le quatrième trimestre de 2020 avaient été affectés favorablement par les révisions d'hypothèses.
 - Niveau de frais plus élevé en 2021 comparativement aux trimestres de 2020.

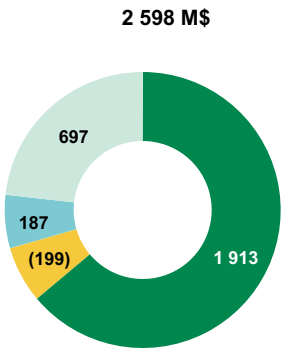
- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020, à l'exception du quatrième trimestre de 2021.**
 - Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M$ accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Le troisième trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2020 ont été respectivement marqués par la survenance d'une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta dans les deux cas.
 - Sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
 - Incidence des revenus de placement, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées :
 - Incidence favorable au premier trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020.
 - Incidence défavorable au premier trimestre de 2020.

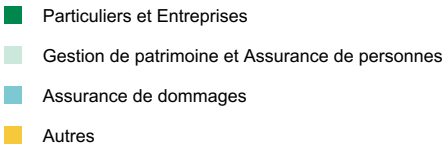
2.4 Comparaison des exercices financiers 2020 et 2019

Excédents avant ristournes aux membres 2020
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2019
(en M$)





Au terme de l'exercice 2020, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 2 419 M$, comparativement à 2 598 M$ pour l'exercice 2019. Les excédents rajustés[1] de l'élément particulier étaient quant à eux en hausse de 130 M$ comparativement à 2019. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,3 %, par rapport à 9,9 % en 2019, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 8,5 %, par rapport à 8,8 % en 2019.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 1 314 M$ en 2020,** en baisse de 599 M$, et excédents rajustés[1] en baisse de 290 M$ par rapport à 2019. Cette diminution était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

 Cette baisse avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse du revenu net d'intérêts découlant principalement de la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant essentiellement des dépôts, et de la croissance du volume d'affaires.
 - Augmentation des revenus de négociation.
 - Hausse des gains sur la disposition de titres.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.

- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 609 M$ en 2020,** en baisse de 88 M$ par rapport à 2019, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.

- **Assurance de dommages : excédents de 622 M$ en 2020,** en hausse de 435 M$ par rapport à 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation[1] de 18 399 M$ en 2020,** soit une augmentation de 537 M$ par rapport à 2019.
 - Revenu net d'intérêts de 5 640 M$ en 2020, soit une hausse de 344 M$ par rapport à 2019, découlant notamment de la croissance de l'encours moyen des prêts, essentiellement des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux moyennes et grandes entreprises, ainsi que de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie. De plus, la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, avait entraîné une baisse des frais d'intérêts. Cette augmentation du revenu net d'intérêts avait également été atténuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que par les mesures de prévention et d'allègement et la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres et clients durant la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des primes nettes de 508 M$ en 2020.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 22 M$ en 2020, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M$ provenant de l'assurance collective et 8 M$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M$ provenant principalement des rentes individuelles.
 - Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 496 M$, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Autres revenus d'exploitation[1] de 2 839 M$, soit une baisse de 315 M$ en 2020, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico en 2019.
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Diminution des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements en lien avec les mesures d'allègement octroyées aux membres en 2020.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle.

 Cette diminution avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Augmentation moins importante qu'en 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Hausse des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.

- **Revenus de placement[1] de 3 074 M$ en 2020,** soit une augmentation de 179 M$ par rapport à 2019. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison de l'appariement.

 Cette augmentation avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au cours de 2020 en lien avec la pandémie de COVID-19.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 863 M$ en 2020,** soit une hausse de 498 M$ par rapport à 2019. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit.
 - La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit et les marges de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence défavorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Le Mouvement Desjardins avait continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,41 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 0,18 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation était attribuable à la hausse importante de la dotation à la provision pour pertes de crédit en raison de la pandémie de COVID-19 tel qu'expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,62 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 9 233 M$,** soit une hausse de 122 M$ en 2020.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 67 M$ en 2020. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants:
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 24 M$ en 2020. Cette hausse provenait des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres était compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio avait contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).

- **Frais autres que d'intérêts de 8 297 M$,** en hausse de 265 M$ en 2020. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à l'augmentation de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - En contrepartie, contraction des coûts liés à la publicité et aux activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins résultant notamment du contexte de la pandémie de COVID-19.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 661 M$**, en hausse de 10 M$ par rapport à l'exercice 2019.
 - Taux d'imposition effectif[(1)] de 21,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, comparativement à 20,0 % pour l'exercice 2019.
 - À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 21,5 % pour 2020, comparativement à 21,1 % pour l'exercice 2019.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 21 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**16 328 $**	**4,1 %**	12 126 $	3,3 %	3 709 $	1,2 %
Valeurs mobilières	**93 099**	**23,4**	87 668	24,2	59 693	19,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**12 019**	**3,0**	9 658	2,7	10 032	3,2
Prêts et acceptations nets	**230 779**	**58,2**	211 749	58,5	203 462	65,0
Actif net des fonds distincts	**22 804**	**5,7**	19 093	5,3	17 026	5,4
Instruments financiers dérivés	**5 828**	**1,5**	5 820	1,6	4 246	1,4
Autres actifs	**16 228**	**4,1**	15 921	4,4	14 828	4,7
Total de l'actif	**397 085 $**	**100,0 %**	362 035 $	100,0 %	312 996 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**238 355 $**	**60,0 %**	225 236 $	62,2 %	193 918 $	61,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**11 342**	**2,9**	9 353	2,6	10 615	3,4
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**31 177**	**7,9**	19 152	5,3	10 562	3,4
Instruments financiers dérivés	**5 500**	**1,4**	4 884	1,3	4 278	1,4
Passifs des contrats d'assurance	**34 762**	**8,8**	34 827	9,6	31 595	10,1
Passif net des fonds distincts	**22 796**	**5,7**	19 089	5,3	17 002	5,4
Autres passifs	**17 667**	**4,4**	17 738	4,9	16 199	5,2
Obligations subordonnées	**1 960**	**0,5**	1 493	0,4	1 398	0,4
Capitaux propres	**33 526**	**8,4**	30 263	8,4	27 429	8,8
Total du passif et des capitaux propres	**397 085 $**	**100,0 %**	362 035 $	100,0 %	312 996 $	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 397,1 G$ au 31 décembre 2021, en hausse de 35,1 G$, ou de 9,7 %, depuis le 31 décembre 2020.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 4,2 G$, ou de 34,7 % et les valeurs mobilières y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ont augmenté de 7,8 G$, ou de 8,0 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 19,0 G$, ou de 9,0 %. À l'origine de cette croissance observée en 2021, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Tableau 22 – Prêts et acceptations
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Hypothécaires résidentiels	**149 695 $**	**64,6 %**	136 208 $	64,0 %	126 757 $	62,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 386**	**10,5**	25 310	11,9	27 022	13,2
Aux entreprises et aux gouvernements	**57 668**	**24,9**	51 343	24,1	50 368	24,7
	231 749	**100,0 %**	212 861	100,0 %	204 147	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	**(970)**		(1 112)		(685)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**230 779 $**		211 749 $		203 462 $	

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 13,5 G$, ou de 9,9 % depuis le 31 décembre 2020. Le Mouvement Desjardins a su profiter de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 6,3 G$, ou de 12,3 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a baissé de 0,9 G$, ou de 3,7 %, depuis la fin de 2020.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 83 à 87 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,7 G$, ou de 19,4 %, principalement attribuable à la variation de la juste valeur du portefeuille.

L'actif d'instruments financiers dérivés s'élevait à 5,8 G$ au 31 décembre 2021, soit un montant comparable au 31 décembre 2020.

Les autres actifs ont augmenté de 307 M$, ou de 1,9 %.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 363,6 G$ au 31 décembre 2021, en hausse de 31,8 G$, ou de 9,6 %, depuis le 31 décembre 2020.

L'encours des dépôts a progressé de 13,1 G$, ou de 5,8 %. L'augmentation des dépôts des particuliers, qui représentaient 57,2 % de son portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 8,4 G$, ou de 6,6 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses.

Tableau 23 – Dépôts
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Particuliers	**136 332 $**	**57,2 %**	127 928 $	56,8 %	111 665 $	57,5 %
Entreprises et gouvernements	**101 644**	**42,6**	96 853	43,0	81 556	42,1
Institutions de dépôts	**379**	**0,2**	455	0,2	697	0,4
Total des dépôts	**238 355 $**	**100,0 %**	225 236 $	100,0 %	193 918 $	100,0 %

L'encours des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 42,6 % de son portefeuille total de dépôts, a augmenté de 4,8 G$, ou de 4,9 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. Les différentes émissions de titres, y compris les billets à moyen terme et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 76 M$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 14,0 G$, ou de 49,2 %, pour atteindre un volume de 42,5 G$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 616 M$, ou de 12,6 % en raison notamment de l'évolution des marchés financiers compensée en partie par l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 65 M$, ou de 0,2 %.

Le passif net des fonds distincts a augmenté de 3,7 G$, ou de 19,4 %, principalement attribuable à la variation de la juste valeur du portefeuille.

Les autres passifs ont diminué de 71 M$, ou de 0,4 %.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 3,3 G$, ou de 10,8 %, depuis le 31 décembre 2020. Les excédents nets après ristournes aux membres totalisant 2,7 G$ et les autres éléments du résultat global de 0,9 G$ ont été les sources de cette croissance.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 24 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Ristournes aux membres	**387 $**	330 $	317 $
Rémunération sur les parts de capital F	**208**	209	207
Rémunération sur les parts permanentes	**—**	1	4
Dividendes	**25**	25	35
	620 $	565 $	563 $

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1er janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les credit unions, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Ainsi, à compter du 1er avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne un ratio de fonds propres TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %, et ce, à compter du 2e trimestre de 2022. À cet effet, le Mouvement Desjardins a commencé à émettre des créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1er octobre 2019 et prévoit être en mesure de satisfaire aux exigences minimales lorsqu'elles entreront en vigueur.

Le ratio de fonds propres TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier TLAC est quant à lui déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 25 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III[1][2]

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[3][4]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2021
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**21,1 %**
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**21,1**
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**22,1**
Ratio de levier	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	**8,5**

(1) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, conformément à la ligne directrice.

(2) Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

(3) En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

(4) L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer la réserve contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de réserve contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Depuis le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A est mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence est le montant des provisions étapes 1 et 2 au trimestre se terminant le 31 décembre 2019. Ce montant accru est ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire qui diminuera avec le temps. Le facteur était fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour 2021 et sera de 25 % pour 2022. Les montants attribuables aux portefeuilles traités en approche interne se traduisant par un déficit de pertes attendues pendant la transition ne sont pas admissibles à ce traitement. Pour plus de renseignements sur les provisions étapes 1 et 2, se référer à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
- Exclusion temporaire des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles sont réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.
- La réduction temporaire du multiplicateur de la valeur à risque simulée de 3 à 1 au titre du risque de marché a pris fin le 1er mai 2021.

Le 1er février 2021, l'AMF a publié un avis à l'effet que la partie garantie d'un prêt consenti dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) mis sur pied par la BDC est traitée comme une exposition du gouvernement du Canada, et la portion résiduelle non couverte par la garantie est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant total du prêt est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 25 juin 2021, l'AMF a publié pour consultation un projet de *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. Ce projet découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le 7 octobre 2021, l'AMF a publié un nouveau projet de *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui résulte de la fusion de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers et de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* pour les caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne. Les résultats de la consultation du 25 juin 2021 y ont été intégrés. Les autres modifications proposées par cette consultation visent principalement à introduire des règles simplifiées pour les petites et moyennes institutions de dépôts, à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III quant aux exigences relatives au risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC). Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires étaient invitées à le faire jusqu'au 29 octobre 2021.

La date de prise d'effet de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est prévue le 1er janvier 2023 à l'exception des modifications liées au risque de marché et à l'AEC qui seront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2021, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,1 %, de 21,1 % et de 22,1 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,5 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 décembre 2021, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse de 77 points de base par rapport au 31 décembre 2020, en raison de la croissance des actifs pondérés pour le risque, découlant en bonne partie de changements méthodologiques, compensée en partie par la croissance des réserves et des excédents non répartis ainsi que par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2021.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2021.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 26 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Parts permanentes et de ristournes des caisses assujetties au retrait progressif • Portion des provisions générales admissibles[4]	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions générales • Billets subordonnés FPUNV[3] • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[5]	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

(1) Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

(2) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

(3) Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

(4) Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la présente section.

(5) Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 27 – Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020	
Fonds propres de la catégorie 1A				
Parts de capital F[1]	**4 889**	**$**	4 889	$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**84**		125	
Réserves et excédents non répartis	**26 813**		23 132	
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**773**		1 308	
Déductions[2]	**(4 122)**		(3 137)	
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**28 437**		26 317	
Total des fonds propres de la catégorie 1[3]	**28 437**		26 317	
Fonds propres de la catégorie 2				
Instruments admissibles[4]	**1 985**		1 023	
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**—**		495	
Provisions générales	**125**		105	
Déductions	**(826)**		(826)	
Total des fonds propres de la catégorie 2	**1 284**		797	
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**29 721**	**$**	27 114	$
Ratios et exposition du ratio de levier				
Fonds propres de la catégorie 1A	**21,1**	**%**	21,9	%
Fonds propres de la catégorie 1	**21,1**		21,9	
Total des fonds propres	**22,1**		22,6	
Levier	**8,5**		8,5	
Exposition du ratio de levier	**336 136**	**$**	307 925	$

(1) Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

(2) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 078 M$, 1 215 M$ en 2020), des participations significatives (2 913 M$, 1 784 M$ en 2020) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (131 M$, 138 M$ en 2020).

(3) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

(4) Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année jusqu'au 1er janvier 2022. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010. Au 31 décembre 2021, le solde des parts permanentes et de ristournes est de 84 M$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. étaient également assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations devaient répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le 15 décembre 2021, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité de ses obligations de premier rang série J en circulation au montant de 500 M$. En date des présentes, Capital Desjardins inc. n'a plus d'obligations subordonnées en circulation.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 2,0 G$, dont 1,0 G$ au cours du deuxième trimestre de 2021. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la ligne directrice, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Le 16 décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 208 M$ aux détenteurs.

Tableau 28 – Évolution des fonds propres réglementaires
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	**26 317 $**	24 549 $
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**3 681**	1 910
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(535)**	1 085
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**(41)**	(113)
Déductions	**(985)**	(1 114)
Solde à la fin de l'exercice	**28 437**	26 317
Total des fonds propres de la catégorie 1[2]	**28 437**	26 317
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	**797**	—
Instruments admissibles	**962**	998
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(495)**	(192)
Provisions générales	**20**	28
Déductions	**—**	(37)
Solde à la fin de l'exercice	**1 284**	797
Total des fonds propres	**29 721 $**	27 114 $

(1) Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.
(2) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujetti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 134,5 G$ au 31 décembre 2021. De ce montant, 117,2 G$ sont attribuables au risque de crédit, 2,9 G$ au risque de marché et 14,5 G$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés étaient de 120,1 G$.

Tableau 29 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2021				Total au 31 décembre 2020
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	74 393 $	7 465 $	13 622 $	— $	88 015 $	7 465 $	597 $	8,5 %	7 393 $
Institutions financières	4 234	1 437	10 827	2 222	15 061	3 659	293	24,3	3 446
Entreprises	70 255	30 946	14 310	13 156	84 565	44 102	3 528	52,2	37 832
Titrisation	—	—	26	327	26	327	26	1 250,0	97
Actions	—	—	356	1 962	356	1 962	157	551,1	365
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 831	4 790	251	187	10 082	4 977	398	49,4	5 057
Prêts hypothécaires	110 585	17 021	336	177	110 921	17 198	1 376	15,5	12 273
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 560	4 656	1 782	1 340	12 342	5 996	480	48,6	6 272
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	31 203	7 254	—	—	31 203	7 254	580	23,2	8 569
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	311 061	73 569	41 510	19 371	352 571	92 940	7 435	26,4	81 304
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	66	2	—	—	66	2	—	2,6	—
Institutions financières	3 303	1 656	7	1	3 310	1 657	133	50,1	1 401
Entreprises	5	11	300	161	305	172	14	56,4	15
Portefeuille de négociation	807	520	680	586	1 487	1 106	88	74,3	1 008
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	4 120	1 873	4 120	1 873	149	45,5	1 854
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	—	—	746	45	4	6,0	20
Sous-total du risque de contrepartie	4 181	2 189	5 107	2 621	10 034	4 855	388	48,4	4 298
Autres actifs[3]	—	—	—	—	20 707	14 828	1 186	71,6	13 864
Facteur scalaire[4]	—	4 545	—	—	—	4 545	364	—	4 192
Total du risque de crédit	315 242	80 303	46 617	21 992	383 312	117 168	9 373	30,6	103 658
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	—	426	—	—	—	426	34	—	798
VaR en situation de crise	—	1 072	—	—	—	1 072	85	—	578
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)[5]	—	907	—	—	—	907	73	—	708
Autres[6]	—	75	—	394	—	469	38	—	477
Total du risque de marché[7]	—	2 480	—	394	—	2 874	230	—	2 561
Risque opérationnel	—	—	—	14 476	—	14 476	1 158	—	13 705
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	315 242	82 783	46 617	36 862	383 312	134 518	10 761	35,1	119 924
Ajustement en fonction du plancher d'APR[8]	—	—	—	—	—	—	—	—	177
Total des actifs pondérés en fonction des risques	315 242 $	82 783 $	46 617 $	36 862 $	383 312 $	134 518 $	10 761 $	35,1 %	120 101 $

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Au 31 décembre 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée avait été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2021 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie et d'émetteur. Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 12,9 G$ des APR est principalement attribuable à la croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 9,9 G$ des APR, ainsi qu'aux changements de méthodes et politiques qui se sont traduits par une hausse de 5,7 G$ des APR. Cette hausse a été contrebalancée en partie par l'évolution de la qualité du portefeuille qui a entraîné une baisse de 3,2 G$ des APR. Pour le risque de contrepartie et d'émetteur, une hausse de la taille du portefeuille ainsi qu'une mise à jour des modèles utilisés pour le calcul du capital réglementaire, contrebalancées par l'amélioration de la qualité du portefeuille ont entraîné une augmentation nette de 0,6 M$.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 0,3 G$ des APR a été observée, laquelle découle principalement des ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19, contrebalancée en partie par une variation des niveaux de risques.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,8 G$ des APR a aussi été observée en raison de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a diminué de 0,2 G$ les APR au cours de 2021.

Tableau 30 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021			2020		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**Risque de contrepartie et d'émetteur**	**Total**	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**99 252 $**	**4 406 $**	**103 658 $**	90 491 $	4 308 $	94 799 $
Taille du portefeuille[1]	**9 906**	**442**	**10 348**	7 970	509	8 479
Qualité du portefeuille[2]	**(3 184)**	**(460)**	**(3 644)**	(1 735)	229	(1 506)
Mise à jour des modèles[3]	**548**	**594**	**1 142**	744	(681)	63
Méthodes et politiques[4]	**5 695**	**1**	**5 696**	1 868	—	1 868
Acquisitions et cessions	**—**	**—**	**—**	12	—	12
Variation des taux de change	**(35)**	**3**	**(32)**	(98)	41	(57)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**12 930**	**580**	**13 510**	8 761	98	8 859
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**112 182 $**	**4 986 $**	**117 168 $**	99 252 $	4 406 $	103 658 $

(en millions de dollars)	2021	2020
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**2 561 $**	3 095 $
Variation des niveaux de risque[5]	**(951)**	357
Méthodes et politiques[4]	**1 264**	(891)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**313**	(534)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**2 874 $**	2 561 $
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**13 705 $**	13 021 $
Revenus générés	**771**	684
Acquisitions et cessions	**—**	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**771**	684
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**14 476 $**	13 705 $
Ajustement en fonction du plancher d'APR		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**177 $**	2 946 $
Taille du portefeuille[1]	**2 581**	(587)
Qualité du portefeuille[2]	**1 789**	(1 978)
Mise à jour des modèles[3]	**(1 141)**	(879)
Méthodes et politiques[4]	**(3 441)**	641
Acquisitions et cessions	**—**	—
Variation des taux de change	**35**	34
Autres	**—**	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**(177)**	(2 769)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**— $**	177 $

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Au 31 décembre 2020, le changement pour le risque de marché découle d'une réduction du multiplicateur de la valeur à risque simulée conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.
(5) Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 482,9 G$, soit une augmentation annuelle de 24,7 G$, ou de 5,4 %. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 91,3 G$ à l'issue de l'exercice 2021, ce qui représente une hausse de 13,8 G$, ou de 17,8 %, sur une base annuelle. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par les nouveaux mandats de gestion ainsi que par la croissance des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers en 2021.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 31 – Biens sous gestion et sous administration
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Biens sous gestion[1]			
Institutions et particuliers	**23 901 $**	20 298 $	17 325 $
Fonds de placement	**67 357**	57 176	50 228
Total des biens sous gestion	**91 258 $**	77 474 $	67 553 $
Biens sous administration[1]			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**344 644 $**	335 610 $	335 009 $
Fonds de placement	**138 267**	122 567	101 991
Total des biens sous administration	**482 911 $**	458 177 $	437 000 $

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Pandémie de COVID-19	La pandémie de COVID-19 ainsi que les risques qui y sont associés demeurent une situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités présentés à la section 4.2 « Gestion des risques » ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques présentés ci-dessous. Le Mouvement continue de surveiller attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.
Atteinte à la sécurité	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et en attirant et formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Depuis 2020, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

	Description
Endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages	Malgré une légère amélioration depuis le printemps 2020, l'endettement trop élevé des ménages demeure une préoccupation importante. À cela se sont ajoutées des inquiétudes par rapport à l'augmentation rapide de la dette des gouvernements (en raison des plans de relance) et des entreprises. L'évolution des taux d'intérêt après la pandémie de COVID-19 sera donc déterminante à cet égard. Cela pose un risque à moyen et à long terme advenant un nouveau choc sur le marché du travail ou une hausse inattendue des taux d'intérêt. Cela pourrait notamment entraîner une baisse du marché immobilier, qui a connu au cours des dernières années une bonne croissance malgré un resserrement des règles d'octroi hypothécaire. De plus, la forte augmentation des prix de l'immobilier survenue récemment augmente les risques d'une surévaluation et d'une correction. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a également accéléré le virage numérique pour répondre aux besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires. Les attentes des autorités réglementaires ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, etc. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
Évolution des taux d'intérêt	La récupération économique va bon train un peu partout sur la planète. Certains déséquilibres entre l'offre et la demande sont toutefois observés, ce qui entraîne des pressions à la hausse sur les prix. En outre, des contraintes à la production dues à la pandémie ainsi que des problèmes d'approvisionnement ont provoqué une accélération de l'inflation qui pourrait perdurer, notamment si les pressions sur les salaires et le coût de logement deviennent de plus en plus fortes. Dans ces conditions, la Banque du Canada a diminué graduellement ses achats quantitatifs d'obligations sur les marchés pour passer en phase de réinvestissement en octobre 2021. Une remontée graduelle des taux directeurs nord-américains s'est s'amorcée en mars 2022. Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section Gestion du risque structurel de taux d'intérêt.
Changements climatiques	Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité ou les impacts sur celle-ci en lien avec les changements climatiques, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois : les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques); les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.
Incertitudes géopolitiques	L'évolution de la pandémie de COVID-19 demeure une source importante d'incertitude entourant les perspectives économiques et financières. En ce qui concerne les autres risques, l'économie mondiale sera plus vulnérable à de nouveaux chocs en sortie de pandémie. Une détérioration du climat géopolitique et social est aussi possible avec de nouveaux attentats terroristes, des conflits armés, des cyberattaques ou des conflits de travail. La montée inquiétante de la polarisation politique et une certaine radicalisation, notamment aux États-Unis, pourraient créer de l'incertitude. Les tensions géopolitiques se sont accrues en Ukraine. Au-delà du risque d'un conflit armé, elles pourraient avoir d'importantes conséquences sur les marchés financiers mondiaux, notamment les prix de l'énergie. Enfin, un risque latent concerne les changements climatiques, qui pourraient entraîner des chocs sur l'économie mondiale.

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

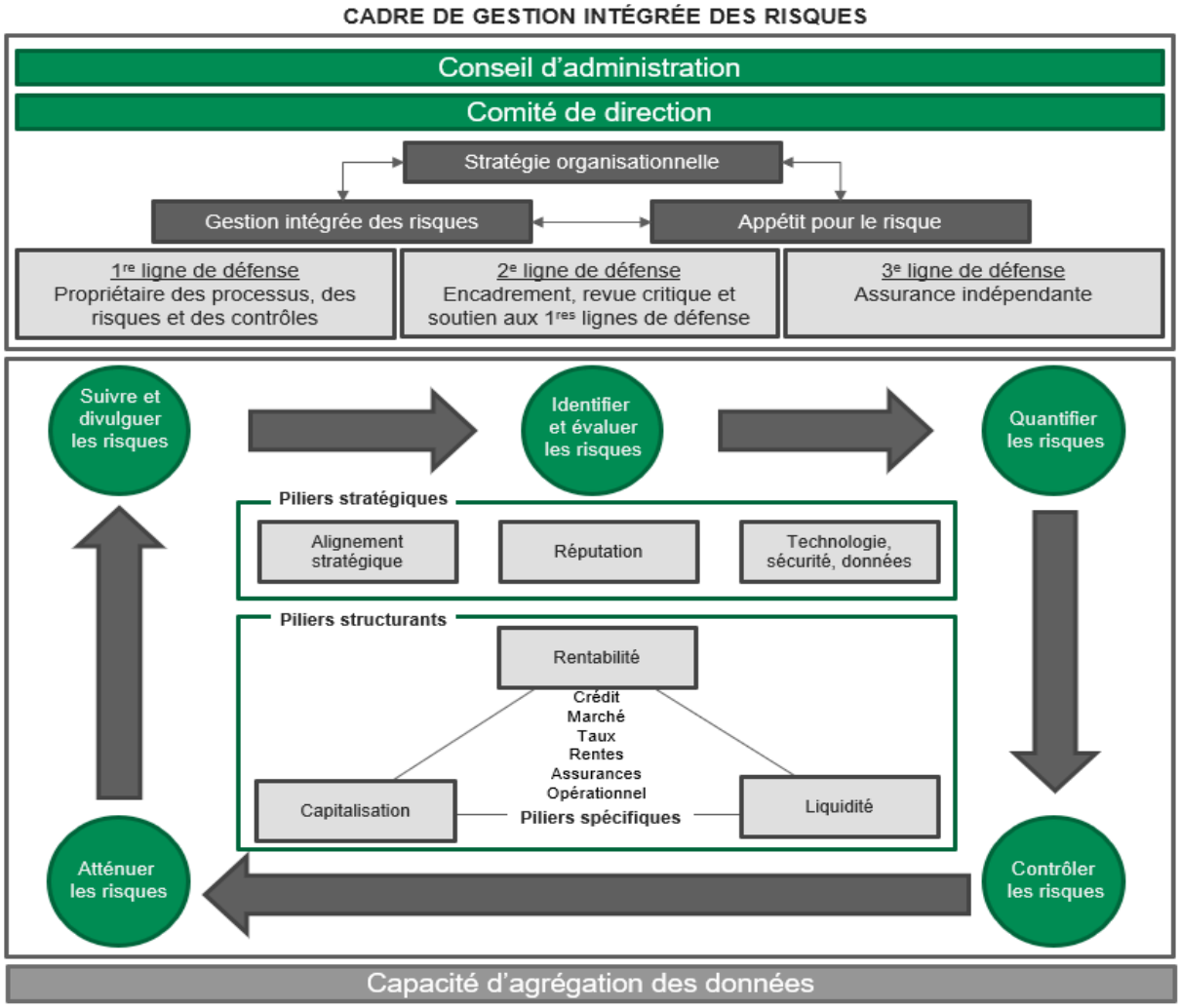
	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2021, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 91,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.

	Description
Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Ces tiers sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients (fournisseurs informatiques, bureautiques, télécommunications, infonuagique et autres). Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait avoir des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence (pour plus de renseignements à ce sujet, se référer à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés), les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURES DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les facteurs de risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins. Il est utilisé lors de l'établissement des cibles de capitalisation et de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2021, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une chute importante du marché immobilier canadien, d'une hausse plus importante que prévu de l'inflation et d'une crise liée à un enjeu majeur de conformité. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de cet exercice, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire a été effectuée en 2021.

Des scénarios ad hoc peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance pour chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

Il est à souligner que le Mouvement Desjardins entreprend de rehausser, sur l'horizon de la planification stratégique 2021-2024, la gouvernance du risque de modèle, ceci afin d'en élargir la portée à tous les modèles qui contribuent significativement à son ambition et sa raison d'être. Cette initiative sera également l'occasion de déployer au sein du Mouvement les pratiques auxquelles les principales institutions financières canadiennes doivent se soumettre en matière de gestion du risque de modèle. En effet l'importance du recours à des modèles quantitatifs comme appui aux décisions d'affaires dans plusieurs de ses domaines d'activités, et non seulement dans le domaine de la gestion des risques, justifie que le Mouvement fasse évoluer sa gouvernance et ses pratiques à cet égard.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :
- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :
- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

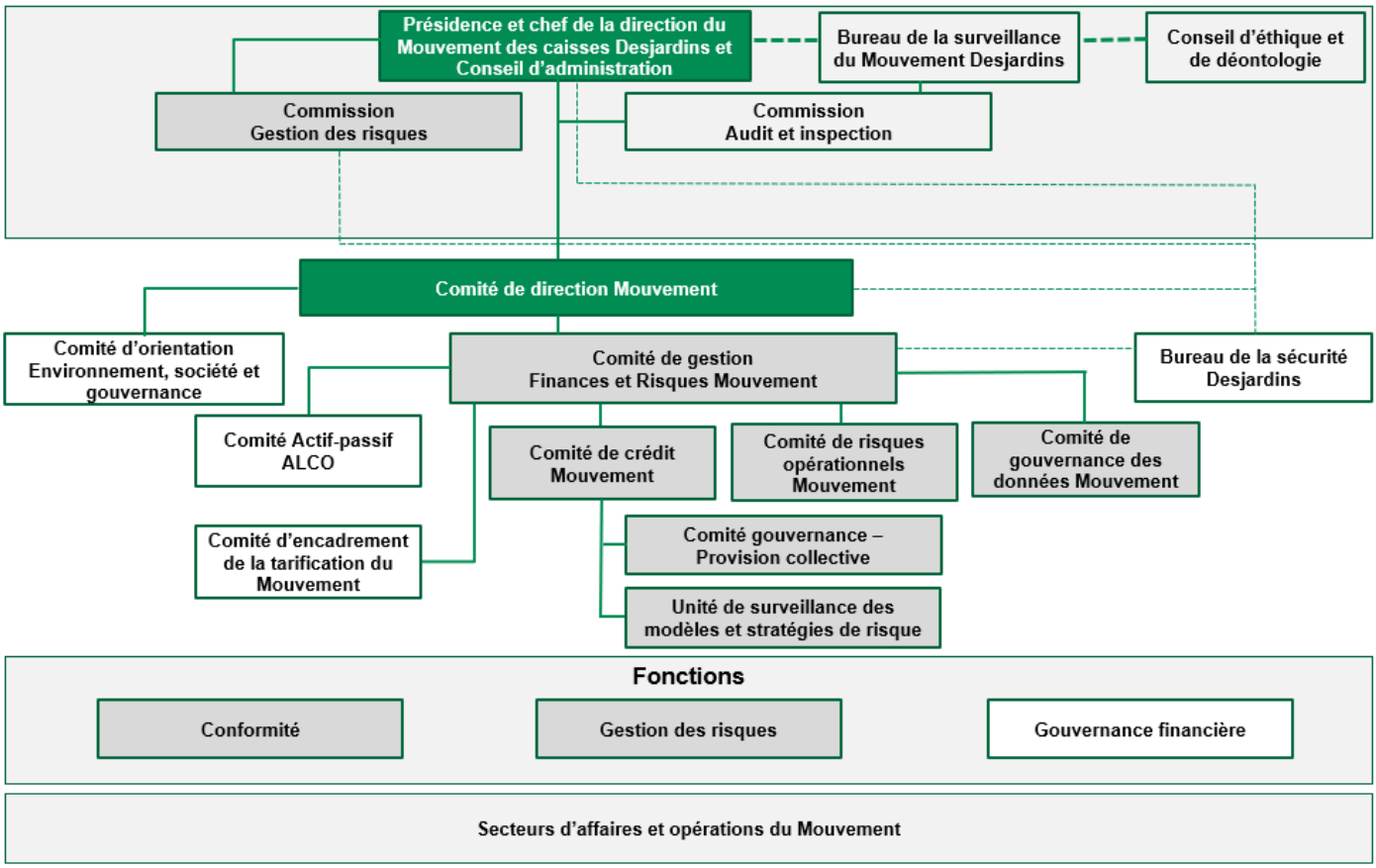
Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés et gestionnaires du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2021 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. L'évaluation du risque lié aux changements climatiques est présentée à cette instance.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité de gouvernance des données Mouvement et le comité de risques opérationnels Mouvement :

- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité de gouvernance des données Mouvement exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif-Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification du Mouvement**.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement.

Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Propriétaire des processus, des risques et des contrôles	• Identifie et analyse les risques de ses opérations et gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les énoncés des encadrements. • Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus et contrôles. • Instaure des pratiques pour assurer la durabilité des capacités de maintien de la conformité dans le temps. • Développe, déploie et valide les processus et les contrôles pour combler les écarts. • Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés. • Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis. • Fait une démonstration sur demande du respect des encadrements, incluant l'appétit pour le risque. • Déclenche le processus d'escalade défini dans l'encadrement si un des facteurs déclencheurs s'active. • Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés.
Deuxième ligne	
Encadrement, revue critique et soutien aux 1ères lignes de défense	• Établit les objectifs, les périmètres, les principes et la structure du cadre de surveillance. • Établit les attentes envers la 1re ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de son activation. • Fait approuver l'encadrement par l'autorité organisationnelle appropriée. • Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, une assurance, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques. • Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés. • Surveille le respect des encadrements et rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) comme stipulé dans l'encadrement.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	• Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats afin d'en améliorer l'efficacité. • Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2e ligne de défense

La PVP gestion des risques remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVP gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :
- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 32 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque
Au 31 décembre 2021
(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins

Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques	
Activités bancaires		Risque de crédit	117 168 $
Risque de crédit	49,0 %	Risque de marché	2 874
Risque de marché	1,7	Risque opérationnel	14 476
Risque opérationnel	5,1	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—
Autres risques[1]	(3,1)		
Total des activités bancaires	52,7		
Activités d'assurance	41,3		
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[2]	6,0		

Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan[3]	Actif 306 878 $	Actif 56 891 $	Actif 16 574 $	Actif 16 742 $
Capital économique				
Proportion du total du Mouvement Desjardins	37,0 %	24,3 %	15,4 %	23,3 %
Activités bancaires				
Risque de crédit	68,9	2,2	—	61,1
Risque de marché	2,4	—	—	2,8
Risque opérationnel	12,1	—	—	—
Autres risques[4]	16,5	—	—	31,3
Total des activités bancaires	99,9	2,2	—	95,2
Activités d'assurance[5]	—	92,0	90,7	—
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[2]	0,1	5,8	9,3	4,8
Actifs pondérés en fonction des risques				
Risque de crédit	91 816 $	5 664 $	4 726 $	14 962 $
Risque de marché	2 142	43	—	689
Risque opérationnel	10 580	204	—	3 692
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.			

(1) Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

(2) Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

(3) Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

(4) Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

(5) Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 58,1 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2021, comparativement à 58,4 % à la fin de 2020. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte où la situation pandémique de COVID-19 évolue, le Mouvement Desjardins continue d'offrir des solutions afin de soutenir ses membres et clients. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences.

Au cours de l'année 2021, l'AMF et le gouvernement fédéral ont annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires pour fins de qualification des emprunteurs. Depuis le 1er juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires (conventionnels ou assurés par un garant reconnu) est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Ce taux admissible sera révisé périodiquement afin de garantir son adéquation aux risques conjoncturels.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2021, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 387,6 G$ et de 357,7 G$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'expositions, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 33 « Expositions par classes d'actif ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 84,8 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 15,2 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué sur l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 33 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])[1]*
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	**13 368 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**254 $**	**13 622 $**	**13 622 $**	**3,5 %**
Institutions financières	**10 135**	**865**	**229**	**—**	**91**	**11 320**	**10 835**	**2,9**
Entreprises	**11 176**	**2 701**	**327**	**281**	**473**	**14 958**	**14 609**	**3,9**
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**241**	**10**	**—**	**—**	**5**	**256**	**251**	**0,1**
Prêts hypothécaires	**333**	**3**	**—**	**—**	**—**	**336**	**336**	**0,1**
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**1 201**	**1 124**	**—**	**—**	**5**	**2 330**	**1 782**	**0,6**
Titrisation	**26**	**—**	**—**	**—**	**—**	**26**	**26**	**—**
Actions	**356**	**—**	**—**	**—**	**—**	**356**	**356**	**0,1**
Portefeuille de négociation	**—**	**—**	**15 699**	**172**	**—**	**15 871**	**680**	**4,0**
Sous-total selon l'approche standard	**36 836**	**4 703**	**16 255**	**453**	**828**	**59 075**	**42 497**	**15,2**
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	**39 399**	**1 314**	**—**	**66**	**51**	**40 830**	**74 459**	**10,5**
Institutions financières	**3 666**	**526**	**2 288**	**3 181**	**407**	**10 068**	**7 536**	**2,6**
Entreprises	**74 152**	**7 601**	**5**	**—**	**1 144**	**82 902**	**70 261**	**21,4**
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**7 494**	**3 099**	**—**	**—**	**78**	**10 671**	**9 831**	**2,8**
Prêts hypothécaires	**110 969**	**18 518**	**—**	**—**	**—**	**129 487**	**110 585**	**33,4**
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	**10 200**	**21 003**	**—**	**—**	**—**	**31 203**	**31 203**	**8,1**
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**10 961**	**734**	**—**	**—**	**7**	**11 702**	**10 560**	**3,0**
Portefeuille de négociation	**—**	**—**	**11 224**	**432**	**—**	**11 656**	**807**	**3,0**
Sous-total selon l'approche notations internes	**256 841**	**52 795**	**13 517**	**3 679**	**1 687**	**328 519**	**315 242**	**84,8**
Total	**293 677 $**	**57 498 $**	**29 772 $**	**4 132 $**	**2 515 $**	**387 594 $**	**357 739 $**	**100,0 %**

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	9 793 $	— $	— $	— $	— $	9 793 $	9 793 $	2,7 %
Institutions financières	9 418	743	34	236	25	10 456	10 184	2,9
Entreprises	8 265	1 456	1	34	881	10 637	10 191	2,9
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	206	9	—	—	4	219	215	0,1
Prêts hypothécaires	417	5	—	—	—	422	422	0,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 435	689	—	—	7	2 131	1 360	0,6
Titrisation	8	—	—	—	—	8	8	—
Actions	263	—	—	—	—	263	263	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	12 124	238	—	12 362	633	3,4
Sous-total selon l'approche standard	29 805	2 902	12 159	508	917	46 291	33 069	12,8
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 595	1 523	—	6	201	41 325	76 480	11,4
Institutions financières	3 560	593	1 332	2 916	277	8 678	7 115	2,4
Entreprises	65 018	8 226	—	—	940	74 184	62 473	20,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 336	3 213	—	—	81	10 630	9 801	2,9
Prêts hypothécaires	102 601	16 074	—	—	—	118 675	96 848	32,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 580	21 779	—	—	—	32 359	32 359	8,9
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exposition des PME)	11 390	662	—	—	8	12 060	11 434	3,3
Portefeuille de négociation	—	—	18 904	467	—	19 371	1 406	5,3
Sous-total selon l'approche notations internes	240 080	52 070	20 236	3 389	1 507	317 282	297 916	87,2
Total	269 885 $	54 972 $	32 395 $	3 897 $	2 424 $	363 573 $	330 985 $	100,0 %

(1) La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.
(2) Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 34 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*
Au 31 décembre

	2021						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	8 887 $	554 $	— $	— $	29 $	9 470 $	10 174 $
Mines, pétrole et gaz	312	502	—	—	110	924	923
Services publics[2]	1 149	722	—	—	92	1 963	1 963
Construction	4 732	1 275	—	—	275	6 282	6 280
Fabrication	4 348	1 146	—	—	264	5 758	5 785
Commerce de gros	1 963	442	—	—	113	2 518	2 529
Commerce de détail	3 256	945	—	—	25	4 226	4 236
Transport	1 225	599	—	—	118	1 942	1 947
Industrie de l'information	207	584	—	—	52	843	847
Finance et assurances	11 514	988	2 849	3 528	700	19 579	16 415
Immobilier	46 319	1 646	—	—	93	48 058	48 561
Services professionnels	975	460	—	—	81	1 516	1 525
Gestion de sociétés	830	52	—	—	28	910	863
Services administratifs	384	63	—	—	16	463	465
Enseignement	1 033	171	—	—	7	1 211	1 212
Soins de santé	4 524	280	—	—	17	4 821	4 828
Arts et spectacles	687	124	—	—	19	830	837
Hébergement	1 415	41	—	—	1	1 457	1 470
Autres services	872	141	—	—	16	1 029	1 033
Organismes publics[2]	55 394	1 559	—	—	330	57 283	76 311
Autres entreprises	1 870	713	—	—	34	2 617	3 118
Total des prêts aux entreprises	151 896 $	13 007 $	2 849 $	3 528 $	2 420 $	173 700 $	191 322 $

	2020						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	8 040 $	557 $	— $	— $	21 $	8 618 $	9 175 $
Mines, pétrole et gaz	362	456	—	—	77	895	896
Services publics[2]	980	698	—	—	56	1 734	1 734
Construction	3 559	1 323	—	—	207	5 089	5 096
Fabrication	4 075	1 253	—	—	237	5 565	5 600
Commerce de gros	1 442	414	—	—	81	1 937	1 950
Commerce de détail	2 903	1 036	—	—	24	3 963	4 003
Transport	1 182	809	—	—	123	2 114	2 125
Industrie de l'information	282	612	—	—	43	937	940
Finance et assurances	9 913	851	1 367	3 192	837	16 160	14 136
Immobilier	39 896	1 556	—	—	68	41 520	41 822
Services professionnels	616	428	—	—	74	1 118	1 129
Gestion de sociétés	640	48	—	—	35	723	667
Services administratifs	324	57	—	—	31	412	415
Enseignement	1 226	163	—	—	7	1 396	1 398
Soins de santé	3 975	262	—	—	17	4 254	4 282
Arts et spectacles	669	125	—	—	16	810	822
Hébergement	1 392	58	—	—	1	1 451	1 502
Autres services	780	109	—	—	15	904	924
Organismes publics[2]	52 006	1 630	—	—	213	53 849	75 927
Autres entreprises	1 387	96	—	—	141	1 624	1 693
Total des prêts aux entreprises	135 649 $	12 541 $	1 367 $	3 192 $	2 324 $	155 073 $	176 236 $

(1) Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.
(2) Une reclassification a été apportée du secteur d'activité « Services publics » vers le secteur d'activité « Organismes publics ».

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 35 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	**0,00 % à 0,14 %**
Très faible	**0,15 % à 0,49 %**
Faible	**0,50 % à 2,49 %**
Moyen	**2,50 % à 9,99 %**
Élevé	**10,00 % à 99,99 %**
Défaut	**100,00 %**

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 36 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie investissement	[1 – 4]	**0,00 % à 0,49 %**	**0,00 % à 0,26 %**	**0,00 % à 0,14 %**	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	**0,50 % à 6,18 %**	**0,27 % à 5,47 %**	**0,15 % à 2,06 %**	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	**6,19 % à 99,99 %**	**5,48 % à 99,99 %**	**2,07 % à 99,99 %**	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2021, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,6 % du total des prêts bruts, comparativement à 22,6 % à la fin de 2020. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, certaines pratiques et procédures de même que l'environnement de contrôle ont été revus dans la perspective de renforcer la gestion et le suivi des risques associés à la prise, l'inspection et la réalisation des garanties détenues. Aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

En raison de la pandémie actuelle, des mesures d'allègement exceptionnelles ont été mises de l'avant afin de soutenir les membres et clients et d'atténuer les impacts de cette crise. Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 3 077 M$ au 31 décembre 2021, comparativement à 3 613 M$ à la fin de 2020. De ces prêts, 97 M$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2021, comparativement à 116 M$ au 31 décembre 2020.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations
Au 31 décembre 2021
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2021, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'agriculture, l'immobilier et la construction, ce qui représente un ratio de 53,0 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 54,2 G$. Au 31 décembre 2020, les principaux secteurs étaient l'agriculture, l'immobilier et la fabrication.

Tableau 37 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021		2020		2019	
	Prêts bruts	**Prêts dépréciés bruts**	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	**149 695 $**	**209 $**	136 208 $	374 $	126 757 $	326 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 386**	**148**	25 310	212	27 022	276
Aux organismes publics[1]	**3 246**	**—**	3 017	—	3 319	—
Aux entreprises						
Agriculture	**10 534**	**108**	9 738	125	9 971	147
Mines, pétrole et gaz	**338**	**34**	389	44	358	2
Services publics	**905**	**—**	720	—	676	—
Construction	**5 017**	**92**	3 904	117	3 485	134
Fabrication	**4 686**	**90**	4 324	111	4 257	61
Commerce de gros	**2 097**	**16**	1 568	35	1 663	11
Commerce de détail	**3 744**	**64**	3 389	73	3 274	36
Transport	**1 424**	**32**	1 359	34	1 531	22
Industrie de l'information	**239**	**4**	312	14	388	2
Finance et assurances	**945**	**1**	855	1	1 723	—
Immobilier	**13 162**	**56**	10 573	43	8 862	19
Services professionnels	**1 285**	**4**	887	8	964	4
Gestion de sociétés	**1 148**	**12**	993	9	976	6
Services administratifs	**397**	**24**	353	13	354	16
Enseignement	**254**	**5**	255	2	287	2
Soins de santé	**4 036**	**66**	3 666	35	3 719	22
Arts et spectacles	**808**	**16**	786	19	822	14
Hébergement	**1 902**	**103**	1 834	48	1 755	31
Autres services	**1 195**	**4**	1 133	6	1 112	10
Autres entreprises	**38**	**—**	960	—	492	1
Total des prêts aux entreprises	**54 154 $**	**731 $**	47 998 $	737 $	46 669 $	540 $
Total des prêts	**231 481 $**	**1 088 $**	212 533 $	1 323 $	203 767 $	1 142 $

[1] Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2021, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 91,2 % du total de son portefeuille de prêts comparativement à 91,0 % au 31 décembre 2020.

Tableau 38 – Prêts par régions géographiques
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021		2020		2019	
	Prêts bruts	**Prêts dépréciés bruts**	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada						
Québec	**211 082 $**	**940 $**	193 489 $	1 133 $	183 835 $	947 $
Autres provinces canadiennes	**20 118**	**148**	18 639	190	19 024	192
Total – Canada	**231 200 $**	**1 088 $**	212 128 $	1 323 $	202 859 $	1 139 $
Autres pays	**281**	**—**	405	—	908	3
Total	**231 481 $**	**1 088 $**	212 533 $	1 323 $	203 767 $	1 142 $

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 39 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021				
	De 1 à 29 jours	**De 30 à 59 jours**	**De 60 à 89 jours**	**90 jours et plus**	**Total**
Hypothécaires résidentiels	**1 352 $**	**114 $**	**20 $**	**— $**	**1 486 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**498**	**132**	**48**	**36**	**714**
Aux entreprises et aux gouvernements	**171**	**15**	**14**	**—**	**200**
	2 021 $	**261 $**	**82 $**	**36 $**	**2 400 $**

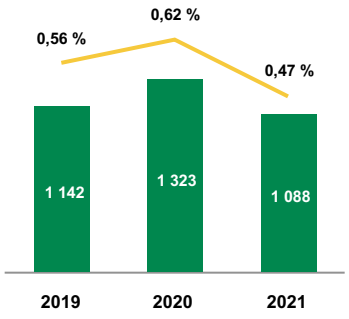
(en millions de dollars)	2020				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 305 $	150 $	31 $	1 $	1 487 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	551	138	55	46	790
Aux entreprises et aux gouvernements	192	98	14	1	305
	2 048 $	386 $	100 $	48 $	2 582 $

Au 31 décembre 2021, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, le montant de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 970 M$, en baisse de 142 M$ par rapport au 31 décembre 2020.

Cette diminution s'explique principalement par l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs au cours de 2021 et, dans une moindre mesure, à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque au quatrième trimestre de 2021. Cet effet a toutefois été légèrement contrebalancé par celui de la hausse des volumes observée dans plusieurs portefeuilles depuis le début de l'exercice 2021. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,47 % au 31 décembre 2021, contrairement à 0,62 % au 31 décembre 2020. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 279 M$ au 31 décembre 2021, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,6 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 40 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021				2020		2019		
	Valeur comptable brute			Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés					
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts[1]			Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
Hypothécaires résidentiels	**149 695 $**	**209 $**	**0,14 %**	**20 $**	**189 $**	374 $	345 $	326 $	302 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 386**	**148**	**0,61**	**80**	**68**	212	86	276	133
Aux entreprises et aux gouvernements	**57 668**	**731**	**1,27**	**179**	**552**	737	556	540	436
Total	**231 749 $**	**1 088 $**	**0,47 %**	**279 $**	**809 $**	1 323 $	987 $	1 142 $	871 $

(1) Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Tableau 41 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

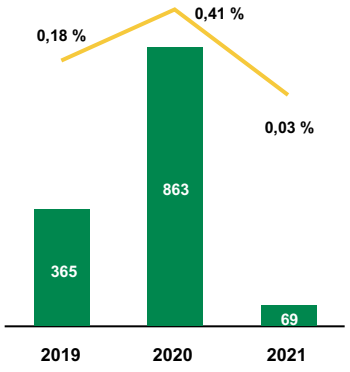
(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	**1 323 $**	1 142 $	1 042 $
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	**2 412**	2 408	2 326
Retours à un état non déprécié	**(2 467)**	(1 870)	(1 851)
Radiations et recouvrements	**(216)**	(396)	(401)
Autres variations	**36**	39	26
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	**1 088 $**	1 323 $	1 142 $

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 69 M$ pour 2021, en baisse de 794 M$ par rapport à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,03 % au terme de l'exercice 2021, par rapport au ratio de 0,41 % enregistré au 31 décembre 2020.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1]
(en M$ et en %)



(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF, ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 42 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels[1][2]

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[3]

Au 31 décembre

	2021											
(en millions de dollars et en pourcentage)	**Prêts garantis ou assurés[4]**			**Prêts non assurés[5]**			**Marges de crédit hypothécaires[6]**			**Total**		
Québec	**27 650**	**$**	**97,4 %**	**82 443**	**$**	**95,3 %**	**5 463**	**$**	**94,7 %**	**115 556**	**$**	**95,8 %**
Ontario	**724**		**2,5**	**4 029**		**4,7**	**304**		**5,3**	**5 057**		**4,2**
Autres[7]	**20**		**0,1**	**36**		**—**	**1**		**—**	**57**		**—**
Toutes les régions	**28 394**	**$**	**100,0 %**	**86 508**	**$**	**100,0 %**	**5 768**	**$**	**100,0 %**	**120 670**	**$**	**100,0 %**

	2020											
(en millions de dollars et en pourcentage)	Prêts garantis ou assurés[4]			Prêts non assurés[5]			Marges de crédit hypothécaires[6]			Total		
Québec	28 615	$	97,1 %	71 622	$	95,3 %	5 316	$	94,7 %	105 553	$	95,7 %
Ontario	819		2,8	3 492		4,6	300		5,3	4 611		4,2
Autres[7]	30		0,1	101		0,1	1		—	132		0,1
Toutes les régions	29 464	$	100,0 %	75 215	$	100,0 %	5 617	$	100,0 %	110 296	$	100,0 %

	2019											
(en millions de dollars et en pourcentage)	Prêts garantis ou assurés[4]			Prêts non assurés[5]			Marges de crédit hypothécaires[6]			Total		
Québec	27 339	$	97,1 %	64 328	$	95,7 %	5 975	$	94,9 %	97 642	$	96,0 %
Ontario	814		2,9	2 806		4,2	323		5,1	3 943		3,9
Autres[7]	9		—	44		0,1	2		—	55		0,1
Toutes les régions	28 162	$	100,0 %	67 178	$	100,0 %	6 300	$	100,0 %	101 640	$	100,0 %

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 151 M$ au 31 décembre 2021, 131 M$ au 31 décembre 2020 et 132 M$ au 31 décembre 2019.

(2) Les données au 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(3) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

(4) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

(5) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(6) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(7) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 43 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exercice[1]

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2021			2020			2019		
(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	**Prêts non assurés[3]**	**Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[4]**	**Total non assuré**	Prêts non assurés[3]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[4]	Total non assuré	Prêts non assurés[3]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[4]	Total non assuré
Québec	**65,9 %**	**70,7 %**	**69,5 %**	67,1 %	71,4 %	70,1 %	67,4 %	70,6 %	69,6 %
Ontario	**69,0**	**69,0**	**69,0**	68,5	69,4	69,0	70,5	69,3	69,8
Autres[5]	**72,3**	**79,9**	**75,7**	70,8	73,9	72,5	70,2	75,3	73,2
Toutes les régions	**66,1 %**	**70,7 %**	**69,5 %**	67,2 %	71,3 %	70,1 %	67,6 %	70,6 %	69,7 %

(1) Les données pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

(3) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(4) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(5) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 44 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels[1]
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]
Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégories d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	2021		2020		2019	
0 à 10 ans	**3 615 $**	**3,1 %**	3 293 $	3,1 %	2 940 $	3,1 %
10 à 20 ans	**22 472**	**19,6**	20 024	19,1	17 825	18,7
20 à 25 ans	**78 666**	**68,5**	71 785	68,6	66 156	69,4
25 à 30 ans	**9 010**	**7,8**	8 187	7,8	6 867	7,2
30 à 35 ans	**895**	**0,8**	1 108	1,1	1 259	1,3
35 ans ou plus	**244**	**0,2**	282	0,3	293	0,3
Tous les amortissements	**114 902 $**	**100,0 %**	104 679 $	100,0 %	95 340 $	100,0 %

(1) Les données au 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, ses activités de négociation ainsi que les portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible. La croissance du portefeuille de valeurs mobilières du Mouvement augmente l'exposition à des pertes économiques lors d'un élargissement des écarts de crédit. L'incidence de cette exposition est reflétée dans le résultat net.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2021 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standard de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVP Gestion des risques a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 45 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné
Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1][2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 $	— $	16 328 $	— $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
Total de l'actif	397 085 $	22 562 $	358 295 $	16 228 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	238 355 $	— $	238 355 $	— $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
Total du passif et des capitaux propres	397 085 $	39 366 $	307 574 $	50 145 $	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 45 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)
Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1][2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 126 $	— $	12 126 $	— $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 960	8 170	26 790	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 679	—	52 679	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	29	—	29	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 658	8 842	816	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	211 749	—	211 749	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	19 093	—	19 093	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 820	405	5 415	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 921	—	—	15 921	
Total de l'actif	362 035 $	17 417 $	328 697 $	15 921 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	225 236 $	— $	225 236 $	— $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	9 352	1	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	12 508	6 644	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	4 884	548	4 336	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 827	—	34 827	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	19 089	—	19 089	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 738	—	3 107	14 631	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 493	—	1 493	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	30 263	—	—	30 263	
Total du passif et des capitaux propres	362 035 $	22 408 $	294 733 $	44 894 $	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.
(2) Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.
(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION - VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'Autorité des marchés financiers.

Tableau 46 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2021	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**0,4 $**	**0,5 $**	**1,2 $**	**0,1 $**	0,9 $	1,6 $	3,7 $	0,2 $
Change	**0,2**	**0,6**	**3,3**	**0,1**	0,6	0,9	2,7	0,1
Taux d'intérêt	**3,4**	**4,0**	**7,2**	**2,2**	3,7	4,5	7,7	2,1
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**3,1**	**2,1**	**4,5**	**1,2**	3,2	3,2	7,7	0,8
Effet de diversification[2]	**(3,7)**	**(3,0)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(4,2)	(5,0)	s. o.[3]	s. o.[3]
VaR globale	**3,4 $**	**4,2 $**	**8,0 $**	**2,4 $**	4,2 $	5,2 $	8,1 $	2,1 $
VaR globale en période de tension	**7,7 $**	**12,7 $**	**25,3 $**	**6,6 $**	7,6 $	15,2 $	28,9 $	6,6 $
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	**72,5 $**	**71,7 $**	**108,9 $**	**50,0 $**	56,6 $	52,2 $	86,8 $	24,2 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(3) Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,2 M$ pour l'exercice 2021, en baisse de 1,0 M$ par rapport à celle de 2020. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 12,7 M$ pour l'exercice 2021, en baisse de 2,5 M$ par rapport à celle de 2020. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 71,7 M$, en hausse de 19,5 M$ par rapport à celle de 2020.

À noter que la baisse de la VaR globale moyenne du Mouvement en 2021 est attribuable essentiellement aux données de marché nettement moins volatiles que celles observées au cours de l'année 2020.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

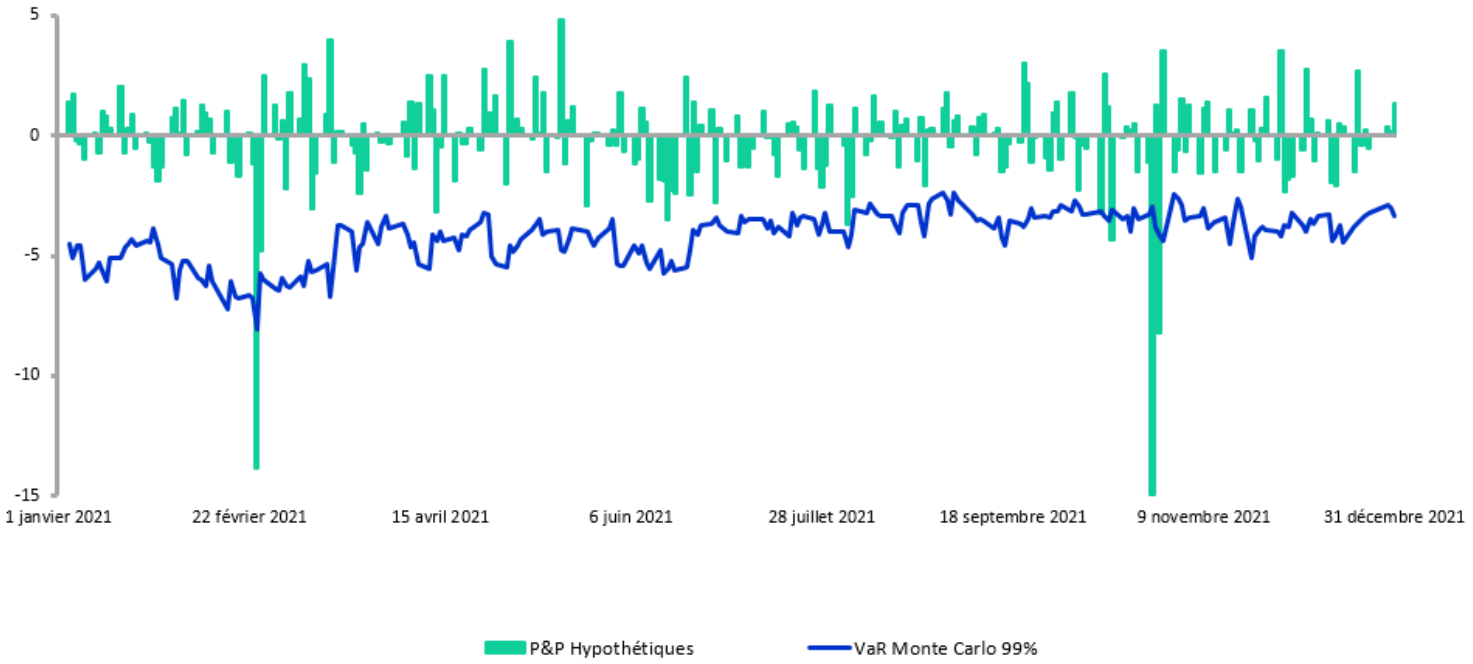
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2021, cinq dépassements des P&P hypothétiques et deux dépassements des P&P réels par rapport à la VaR ont été observés pour le Mouvement.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en M$)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 et de 25 points de base respectivement des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 47 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[(1)*]
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Revenu net d'intérêts[(2)]	**Valeur économique des capitaux propres[(3)]**	Revenu net d'intérêts[(2)]	Valeur économique des capitaux propres[(3)]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**17 $**	**(160) $**	30 $	(168) $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base[(4)]	**(1)**	**37**	7	39

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 218 M$ avant impôts au 31 décembre 2021 et de 165 M$ au 31 décembre 2020. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 53 M$ avant impôts au 31 décembre 2021 et de 49 M$ au 31 décembre 2020. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.
(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.
(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.
(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVP Gestion des risques. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 140 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021, comparativement à un ratio de 150 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 48 – Actifs liquides[1]
Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**15 250 $**	**— $**	**15 250 $**	**535 $**	**14 715 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**54 112**	**11 780**	**65 892**	**39 947**	**25 945**
Autres titres au Canada	**4 648**	**754**	**5 402**	**2 304**	**3 098**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**505**	**1**	**506**	**7**	**499**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**7 213**	**—**	**7 213**	**2 839**	**4 374**
Total	**81 728 $**	**12 535 $**	**94 263 $**	**45 632 $**	**48 631 $**

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières[2]	11 300 $	— $	11 300 $	359 $	10 941 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	51 483	8 526	60 009	24 139	35 870
Autres titres au Canada	4 273	1 387	5 660	4 446	1 214
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	421	3	424	6	418
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 366	—	7 366	1 610	5 756
Total	74 843 $	9 916 $	84 759 $	30 560 $	54 199 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.
(2) Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Tableau 49 – Actifs liquides non grevés par entités[1]
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Fédération[2]	**30 934 $**	34 244 $
Réseau des caisses	**15 638**	17 463
Autres entités	**2 059**	2 492
Total	**48 631 $**	54 199 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.
(2) Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 50 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**16 328 $**	**— $**	**16 328 $**	**— $**	**535 $**	**14 715 $**	**1 078 $**
Valeurs mobilières	**93 099**	**17 968**	**111 067**	**46 436**	**1 315**	**29 482**	**33 834**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**12 019**	**—**	**12 019**	**—**	**—**	**—**	**12 019**
Prêts et acceptations nets	**230 779**	**—**	**230 779**	**26 304**	**—**	**63 954**	**140 521**
Actif net des fonds distincts	**22 804**	**—**	**22 804**	**—**	**—**	**—**	**22 804**
Autres actifs	**22 056**	**—**	**22 056**	**—**	**—**	**—**	**22 056**
Total	**397 085 $**	**17 968 $**	**415 053 $**	**72 740 $**	**1 850 $**	**108 151 $**	**232 312 $**

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 126 $	— $	12 126 $	— $	359 $	10 941 $	826 $
Valeurs mobilières	87 668	14 649	102 317	32 945	1 173	36 708	31 491
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 658	—	9 658	—	—	—	9 658
Prêts et acceptations nets[3]	211 749	—	211 749	28 401	—	55 140	128 208
Actif net des fonds distincts	19 093	—	19 093	—	—	—	19 093
Autres actifs	21 741	—	21 741	—	—	—	21 741
Total	362 035 $	14 649 $	376 684 $	61 346 $	1 532 $	102 789 $	211 017 $

(1) Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

(2) Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

(3) Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio de liquidité à court terme (LCR) afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 51 – Ratio de liquidité à court terme[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021
	Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])	**Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])**	Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**44 895 $**	47 336 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**102 807 $**	**6 792**	6 695
Dépôts stables	**49 842**	**1 495**	1 497
Dépôts moins stables	**52 965**	**5 297**	5 198
Financement de gros non garanti, dont :	**40 440**	**19 619**	19 306
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**11 289**	**2 703**	2 743
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**20 671**	**8 436**	8 357
Dettes non garanties	**8 480**	**8 480**	8 206
Financement de gros garanti	**s. o.**	**156**	27
Exigences supplémentaires, dont :	**14 909**	**3 142**	3 917
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 251**	**1 133**	1 182
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**123**	**123**	888
Facilités de crédit et de liquidité	**13 535**	**1 886**	1 847
Autres obligations de financement contractuelles	**3 824**	**2 019**	1 795
Autres obligations de financement conditionnelles	**99 454**	**2 513**	2 501
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**34 241 $**	34 241 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	**5 757 $**	**363 $**	169 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 610**	**1 805**	1 689
Autres entrées de trésorerie	**—**	**—**	846
Total des entrées de trésorerie	**9 367 $**	**2 168 $**	2 704 $

	Valeur ajustée totale[5]	Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	**44 895 $**	47 336 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**32 073**	31 537
Ratio de liquidité à court terme	**140 %**	150 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire afin de promouvoir la résilience à moyen et à long terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement. Le NSFR présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 31 décembre 2021.

Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 52 – Ratio structurel de liquidité à long terme[1]

	Au 31 décembre 2021					Au 30 septembre 2021
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					
(en millions de dollars et en pourcentage)	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	**32 567 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**32 567 $**	32 672 $
Fonds propres réglementaires	**32 567**	**—**	**—**	**—**	**32 567**	32 672
Autres instruments de fonds propres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	**80 705**	**45 985**	**13 153**	**28 115**	**156 057**	153 598
Dépôts stables	**45 966**	**7 822**	**4 202**	**9 337**	**64 427**	63 423
Dépôts moins stables	**34 739**	**38 163**	**8 951**	**18 778**	**91 630**	90 175
Financement de gros	**23 249**	**46 508**	**3 487**	**15 338**	**29 110**	30 592
Dépôts opérationnels	**8 708**	**—**	**—**	**—**	**4 354**	4 933
Autres financements de gros	**14 541**	**46 508**	**3 487**	**15 338**	**24 756**	25 659
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	**—**	**835**	**895**	**10 721**	**—**	—
Autres passifs	**24 569**	**7 808**	**5 473**	**—**	**—**	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	**s. o.**	**—**	**5 473**	**—**	**s. o.**	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	**24 569**	**7 808**	**—**	**—**	**—**	—
FSD total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**217 734 $**	216 862 $
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**750 $**	860 $
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**—**	—
Prêts et titres productifs	**19 000**	**39 984**	**18 410**	**153 372**	**150 387**	147 240
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	**—**	**10 362**	**—**	**—**	**518**	697
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	**1**	**2 148**	**—**	**375**	**591**	574
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	**13 348**	**20 010**	**9 930**	**53 351**	**69 244**	67 941
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**—**	**6 372**	**5 873**	**12 101**	**7 866**	7 457
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	**5 627**	**6 934**	**7 590**	**97 513**	**77 491**	75 550
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**5 627**	**6 934**	**7 590**	**97 513**	**77 491**	75 550
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	**24**	**530**	**890**	**2 133**	**2 543**	2 478
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	**—**	**835**	**895**	**10 721**	**—**	—
Autres actifs[2]	**—**	**—**	**25 343**	**—**	**14 426**	13 622
Produits de base physiques, y compris l'or	**—**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**—**	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale[2]	**s. o.**	**—**	**457**	**—**	**388**	431
Actifs d'instruments dérivés du NSFR[2]	**s. o.**	**—**	**5 649**	**—**	**274**	238
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée[2]	**s. o.**	**—**	**5 473**	**—**	**—**	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	**—**	**11**	**3**	**13 750**	**13 764**	12 953
Éléments hors bilan	**s. o.**	**—**	**113 919**	**—**	**2 688**	2 662
FSE total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**168 251 $**	164 384 $
Ratio de liquidité à long terme	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**129 %**	132 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 238,4 G$ au 31 décembre 2021, en hausse de 13,1 G$ depuis le 31 décembre 2020. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2021, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 53 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)[1]	**10 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)	**26 milliards de dollars**
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	**7 milliards d'euros**
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	**3 milliards de dollars**

[1] Inclut le programme d'obligations durables.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

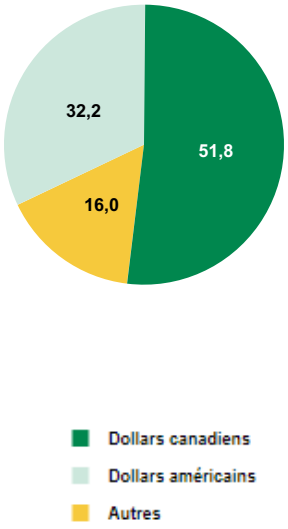
Tableau 54 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021								2020
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	**1 242 $**	**1 142 $**	**7 $**	**23 $**	**2 414 $**	**— $**	**— $**	**2 414 $**	3 833 $
Papier commercial	**3 835**	**6 092**	**126**	**217**	**10 270**	**—**	**—**	**10 270**	11 676
Billets à moyen terme	**998**	**—**	**—**	**1 298**	**2 296**	**793**	**5 325**	**8 414**	6 446
Titrisation de créances hypothécaires	**—**	**355**	**479**	**895**	**1 729**	**2 264**	**8 438**	**12 431**	12 100
Obligations sécurisées	**—**	**—**	**978**	**1 264**	**2 242**	**2 024**	**4 194**	**8 460**	9 979
Obligations subordonnées	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 960**	**1 960**	1 493
Total	**6 075 $**	**7 589 $**	**1 590 $**	**3 697 $**	**18 951 $**	**5 081 $**	**19 917 $**	**43 949 $**	45 527 $
dont :									
Garantis	**— $**	**355 $**	**1 457 $**	**2 159 $**	**3 971 $**	**4 288 $**	**14 592 $**	**22 851 $**	23 572 $
Non garantis	**6 075**	**7 234**	**133**	**1 538**	**14 980**	**793**	**5 325**	**21 098**	21 955

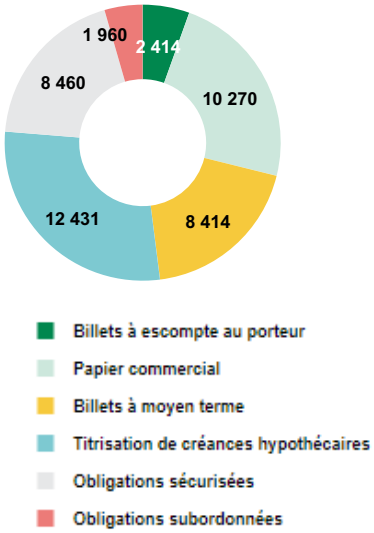
L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception de la portion des obligations subordonnées qui a été émise par Capital Desjardins inc., qui ont d'ailleurs été remboursées en totalité par anticipation le 15 décembre 2021. Le total du financement de gros a diminué de 1,6 G$ par rapport au 31 décembre 2020. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des obligations sécurisées et du papier commercial compensée en partie par la hausse des billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

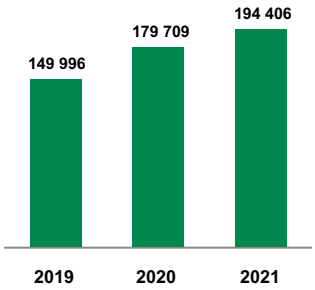
Financement de gros par devises
Au 31 décembre 2021
(en %)



Financement de gros par catégories
Au 31 décembre 2021
(en M$)



Dépôts des membres
Au 31 décembre 2021
(en M$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,7 G$ au cours de l'année 2021. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période aux émissions suivantes :

- le 21 janvier 2021, d'un montant de 1,0 G$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- le 8 avril 2021, d'un montant total de 500 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- le 21 mai 2021, d'un montant total de 1,25 G$ US, sujet au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- le 28 mai 2021, d'un montant de 1,0 G$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- le 23 août 2021, d'un montant de 500 M$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens, venant à échéance en août 2022 et basée sur le taux CORRA. Cette émission vient appuyer la réforme du CDOR;
- le 10 septembre 2021, d'un montant de 500 M$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins;
- le 14 octobre 2021, d'un montant de 750 M$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- le 8 février 2022, d'un montant de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 29,3 G$ au 31 décembre 2021, comparativement à 28,5 G$ au 31 décembre 2020. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 12 juillet 2021, l'agence de notation Moody's a revu à la hausse de A2 à A1 la note des instruments financiers de type dettes à moyen et long termes de premier rang émis par la Fédération.
- Le 15 juillet 2021, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la forte présence du Mouvement Desjardins au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles et de l'assurance.
- Le 16 décembre 2021, à la suite de la mise à jour de leur méthodologie, l'agence de notation S&P a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins, mais aussi ses bons antécédents en matière de bénéfices et la robustesse de ses ratios de capital.
- Le 6 janvier 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments de la Fédération, tout en maintenant une perspective stable. Cette confirmation reflète la solidité du plan d'affaire du Mouvement Desjardins, mais aussi sa forte présence au Québec avec des positions de leader sur le marché de l'épargne, des prêts agricoles, des prêts hypothécaires résidentiels, ainsi que des parts de marché importantes dans les secteurs de la gestion de patrimoine, de l'assurance, du crédit à la consommation et des prêts commerciaux et industriels.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 55 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts[1]	**AA**	**AA**	**Aa1**	**A+**
Dette à court terme	**R-1 (élevé)**	**F1+**	**P-1**	**A-1**
Dette à moyen et long termes de premier rang existante[2]	**AA**	**AA**	**Aa2**	**A+**
Dette à moyen et long termes de premier rang[3]	**AA (faible)**	**AA-**	**A1**	**A-**
Billets subordonnés FPUNV	**A (faible)**	**A**	**A2**	**BBB+**
Obligations sécurisées	**—**	**AAA**	**Aaa**	**—**
Perspective	**Stable**	**Stable**	**Stable**	**Stable**

(1) Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

(2) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

(3) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

RISQUE LIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET À LA SÉCURITÉ

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur nos membres et clients ainsi que nos activités. La présence de la COVID-19 ne fait que renforcer la nécessité d'accélérer la transformation numérique afin de répondre aux besoins croissants de nos membres et clients et d'assurer la sécurité de l'information. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion de risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de nos environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les meilleures pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Depuis 2020, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

RISQUE LIÉ AUX TIERS

Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses impartitions grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces impartitions et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leurs performances aux besoins de l'organisation.

RISQUE LIÉ À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le risque de continuité des activités correspond au risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes et externes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des événements internes sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (p. ex. un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces « risques extrêmes » afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Et de plus, les filiales d'assurance de dommage souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'évolution de l'expérience d'invalidité et de mortalité notamment, demeure sous surveillance par les filiales d'assurance de personnes. Au niveau de l'assurance de dommages, l'incertitude liée à la croissance des primes versus les réclamations, l'augmentation possible de la fraude et le potentiel de réclamations en responsabilité civile entreprises demeurent sous surveillance. Des marges additionnelles sont incluses dans les réserves pour sinistres et primes non acquises.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au Comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération, par les participants actifs et par le groupe formé de participants non actifs et de bénéficiaires, il est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire unique et exclusif de la caisse de retraite. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application du Règlement du RRMD et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques est révisé au moins une fois l'an et présenté au CGP ainsi qu'au CRMD qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au CRMD de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au CRMD toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt.

La crise de la COVID-19 a eu peu de répercussions sur la situation financière des régimes de retraite.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par une entité et entraînant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Ils sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Reconnaissant depuis longtemps l'importance des enjeux sociaux et environnementaux, le Mouvement Desjardins leur accorde une place de choix dans ses valeurs et ses processus de décisions d'affaires. De plus, à des fins de rigueur et de transparence, le Mouvement Desjardins, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative, élaboré conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), répond au questionnaire sur les changements climatiques du (CDP) anciennement Carbon Disclosure Project et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de ces divulgations sont présentés ci-dessous.

GOUVERNANCE

Les dossiers relatifs aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration, appuyé par sa commission Gouvernance et finance responsable et sa commission Gestion des risques.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est un sous-comité du comité de direction du Mouvement qui recommande les orientations en matière ESG, en assure le suivi, et favorise le progrès et la cohésion de l'organisation dans la prise en compte des facteurs ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Les faits saillants de 2021 sont les suivants :
- Renforcement de l'équipe de gestion du risque lié aux changements climatiques.
- Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions liés au climat pour donner suite à l'audit interne sur le développement durable mené en 2019-2020 par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins.
- Vigie des tendances internationales en gouvernance et développement durable déposée et commentée au conseil d'administration et à sa commission Gouvernance et finance responsable.
- Développement des connaissances des instances décisionnelles sur les changements climatiques.

STRATÉGIE

Puisque le développement durable est une priorité pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Le Mouvement Desjardins est de plus signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

Traduisant concrètement son engagement de sortie du secteur du charbon thermique, le Mouvement Desjardins est la première institution en Amérique du Nord à adhérer à la Powering Past Coal Alliance (Alliance : Énergiser au-delà du charbon).

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a défini en 2021 une ambition climatique émissions nettes zéro 2040 pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés (énergie, transport et immobilier), et a formalisé cet engagement en joignant l'initiative mondiale Business Ambition for 1.5°C de la Science-Based Targets initiative.

Nos orientations stratégiques et nos engagements reposent d'une part sur l'identification des risques liés aux changements climatiques et l'évaluation de notre exposition et de leurs impacts potentiels, et d'autre part sur le développement d'une offre diversifiée pour permettre à nos membres et nos clients de mieux faire face aux impacts des changements climatiques.

Les principaux acquis en 2021 sont :
- Publication de notre ambition climatique renouvelée et déclinaison opérationnelle de celle-ci sur l'horizon 2040 en jalons quinquennaux.
- Engagement auprès de la Business Ambition for 1.5°C et début des travaux pour définir nos cibles basées sur la science.
- Participation à plusieurs modules du programme GIFCC et de l'initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI).
- Engagement de Desjardins Gestion Internationale d'Actifs auprès de la Net Zero Asset Managers initiative.

GESTION DES RISQUES

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré des facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires.

En conformité avec notre cadre de gestion intégrée des risques, une équipe de première ligne spécialisée en développement durable et finance responsable appuie les secteurs d'affaires dans la prise en compte des risques liés aux changements climatiques en lien avec la gestion de leurs risques spécifiques. En renforcement, une équipe dédiée aux risques liés aux changements climatiques, en collaboration avec les autres équipes de deuxième ligne de défense (assurance, crédit, etc.), se met en place afin d'encadrer et de surveiller l'inclusion et la gestion de ce risque.

C'est dans ce cadre que le Mouvement Desjardins recense, identifie et évalue ses risques liés aux changements climatiques dans un processus multidisciplinaire réalisé à l'échelle de l'organisation. Les secteurs d'affaires et fonctions de soutien collaborent ainsi avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et de l'équipe Développement durable et Finance responsable afin d'identifier les principaux risques affectant leurs activités, ainsi que leur incidence. Dans ce cadre, l'approche de gestion du risque lié aux changements climatiques a été révisée et la méthodologie d'analyse du risque lié aux changements climatiques raffinée.

En 2021, les réalisations relatives à la gestion du risque lié aux changements climatiques sont :
- Évolution de l'approche et début des travaux sur l'optimisation du modèle opérationnel de la gestion du risque lié aux changements climatiques.
- Raffinement de la méthodologie et mise-à-jour de l'analyse de risque.
- Prise en compte systématique des facteurs de risque ESG lors des financements d'une partie grandissante de nos membres et clients.

MESURES ET CIBLES

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Notamment, le Mouvement Desjardins suit l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'à son volume d'affaire dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinent, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

En 2021, le Mouvement Desjardins a réalisé les actions suivantes :
- Mise en place d'une cible nette zéro long terme (2040; énergie, transport et immobilier) et travaux en cours pour préciser des cibles intermédiaires basées sur la science.
- Mise à jour de notre cible de réduction des émissions de GES opérationnelles (-41% entre 2019 et 2025).
- Structuration des indicateurs climats au sein de la revue de performance de notre plan stratégique.
- Améliorations méthodologiques sur les suivis des expositions aux secteurs intenses en carbone et aux énergies renouvelables.
- Mesure et première divulgation publique de nos émissions financées (investissements et financements) en lien avec la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act,* de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2021, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2021, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102, et pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2021 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2021. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte de la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Ceci touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir continuent de causer de l'incertitude. La direction doit donc poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 continuent de complexifier de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Elles nécessitent donc que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Ce jugement d'expert est appliqué quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues afin de considérer l'incidence du contexte sans précédent. Il continue également d'être appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions de l'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision N° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 56 - Informations financières de la CDO

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

	2021			2020			2019		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**Bilan combiné Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	**9 864 $**	**397 085 $**	**2,5 %**	8 463 $	362 035 $	2,3 %	7 272 $	312 996 $	2,3 %
Total du passif	**9 047**	**363 559**	**2,5**	7 803	331 772	2,4	6 645	285 567	2,3
Total des capitaux propres	**817**	**33 526**	**2,4**	660	30 263	2,2	627	27 429	2,3

	2021			2020			2019		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**État combiné du résultat Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu total	**268 $**	**20 320 $**	**1,3 %**	181 $	21 473 $	0,8 %	177 $	20 757 $	0,9 %
Excédents avant ristournes aux membres	**133**	**2 942**	**4,5**	59	2 419	2,4	70	2 598	2,7
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**125**	**2 658**	**4,7**	51	2 174	2,3	63	2 366	2,7

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 57 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019	2018[1]	2017[1][2]
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**16 328 $**	12 126 $	3 709 $	3 384 $	2 435 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**39 772**	34 960	35 168	36 916	31 654
Titres disponibles à la vente	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	24 934
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**53 286**	52 679	22 909	21 395	s. o.
Titres au coût amorti	**41**	29	1 616	1 621	s. o.
	93 099	87 668	59 693	59 932	56 588
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**12 019**	9 658	10 032	11 934	8 674
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**149 695**	136 208	126 757	120 113	113 146
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 386**	25 310	27 022	26 210	24 044
Aux entreprises et aux gouvernements	**57 400**	51 015	49 988	44 906	40 738
	231 481	212 533	203 767	191 229	177 928
Provision pour pertes de crédit	**(970)**	(1 112)	(685)	(719)	(438)
	230 511	211 421	203 082	190 510	177 490
Actif net des fonds distincts	**22 804**	19 093	17 026	13 234	13 379
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**268**	328	380	160	31
Primes à recevoir	**2 839**	2 803	2 686	2 376	2 095
Instruments financiers dérivés	**5 828**	5 820	4 246	3 743	3 206
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**2 557**	2 499	2 229	1 315	1 554
Actifs de réassurance	**1 582**	1 962	2 001	1 958	2 202
Actifs au titre de droits d'utilisation	**530**	565	566	s. o.	s. o.
Immeubles de placement	**926**	924	957	958	832
Immobilisations corporelles	**1 531**	1 541	1 471	1 424	1 411
Goodwill	**157**	156	121	121	121
Immobilisations incorporelles	**497**	424	381	389	466
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**1 380**	1 189	1 034	907	515
Actifs d'impôt différé	**789**	1 154	1 292	1 174	992
Autres	**3 440**	2 704	2 090	1 946	2 223
Actifs du groupe destiné à être cédé	**—**	—	—	—	881
	22 324	22 069	19 454	16 471	16 529
TOTAL DE L'ACTIF	**397 085 $**	362 035 $	312 996 $	295 465 $	275 095 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 57 – Bilan combiné (suite)
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019	2018[1]	2017[1][2]
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**136 332 $**	127 928 $	111 665 $	105 298 $	100 578 $
Entreprises et gouvernements	**101 644**	96 853	81 556	77 574	70 737
Institutions de dépôts	**379**	455	697	286	271
	238 355	225 236	193 918	183 158	171 586
Autres passifs					
Acceptations	**268**	328	380	160	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**11 342**	9 353	10 615	10 829	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**31 177**	19 152	10 562	16 845	10 229
Instruments financiers dérivés	**5 500**	4 884	4 278	2 816	3 094
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**7 938**	6 810	5 552	4 105	4 247
Obligations locatives	**596**	633	624	s. o.	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	**34 762**	34 827	31 595	28 740	28 272
Passif net des fonds distincts	**22 796**	19 089	17 002	13 212	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**1 048**	3 107	3 068	2 537	2 624
Passifs d'impôt différé	**301**	372	281	214	155
Autres	**7 516**	6 488	6 294	5 822	5 568
Passifs du groupe destiné à être cédé	**—**	—	—	—	662
	123 244	105 043	90 251	85 280	77 348
Obligations subordonnées	**1 960**	1 493	1 398	1 378	1 388
TOTAL DU PASSIF	**363 559**	331 772	285 567	269 816	250 322
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**4 982**	5 021	5 134	5 350	5 361
Capital-actions	**—**	—	—	5	90
Excédents non répartis	**1 546**	1 874	2 352	3 649	1 360
Cumul des autres éléments du résultat global	**765**	1 302	211	(23)	445
Réserves	**25 321**	21 316	18 959	15 920	16 707
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**32 614**	29 513	26 656	24 901	23 963
Participations ne donnant pas le contrôle	**912**	750	773	748	810
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**33 526**	30 263	27 429	25 649	24 773
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**397 085 $**	362 035 $	312 996 $	295 465 $	275 095 $

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

(2) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1er janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 58 – État combiné du résultat
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020[1]	2019	2018[2]	2017[2][3]
Revenus d'intérêts					
Prêts	**6 928 $**	7 278 $	7 709 $	6 862 $	5 902 $
Valeurs mobilières	**473**	488	412	390	323
	7 401	7 766	8 121	7 252	6 225
Frais d'intérêts					
Dépôts	**1 508**	2 010	2 618	2 195	1 678
Obligations subordonnées et autres	**107**	116	207	163	93
	1 615	2 126	2 825	2 358	1 771
Revenu net d'intérêts	**5 786**	5 640	5 296	4 894	4 454
Primes nettes	**11 278**	9 920	9 412	8 823	8 049
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**424**	388	431	433	458
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**735**	628	774	697	660
Services de courtage et de fonds de placement	**1 108**	954	886	905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde	**732**	617	582	545	483
Revenus nets de placement	**319**	3 116	3 087	206	1 689
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(404)**	(42)	(192)	523	s. o.
Revenus de change	**121**	103	64	91	77
Autres	**221**	149	417	195	250
	3 256	5 913	6 049	3 595	4 647
Revenu total	**20 320**	21 473	20 757	17 312	17 150
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**69**	863	365	384	349
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 883**	9 233	9 111	6 557	6 663
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	**4 410**	3 878	3 646	3 407	3 452
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**939**	878	772	701	727
Ententes de services et impartition	**257**	265	361	338	319
Communications	**306**	257	288	261	284
Autres	**3 654**	3 019	2 965	2 802	2 669
	9 566	8 297	8 032	7 509	7 451
Excédents d'exploitation	**3 802**	3 080	3 249	2 862	2 687
Impôts sur les excédents	**860**	661	651	536	536
Excédents avant ristournes aux membres	**2 942**	2 419	2 598	2 326	2 151
Ristournes aux membres	**387**	330	317	253	202
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(103)**	(85)	(85)	(68)	(54)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**2 658 $**	2 174 $	2 366 $	2 141 $	2 003 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**2 515 $**	2 090 $	2 320 $	2 100 $	1 960 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**143**	84	46	41	43

(1) Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

(3) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1er janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 59 – Principales mesures financières

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019	2018[1]	2017[1][2]
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[3]	**21,1 %**	21,9 %	21,6 %	17,3 %	18,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1[3]	**21,1**	21,9	21,6	17,3	18,0
Ratio du total des fonds propres[3]	**22,1**	22,6	21,6	17,6	18,4
Ratio de levier[3]	**8,5**	8,5	8,8	8,3	8,5
Ratio de liquidité à court terme[4]	**140**	157	130	122	121
Ratio structurel de liquidité à long terme[4]	**129**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marge nette d'intérêt[5]	**2,06**	2,38	2,47	2,45	2,39
Rendement des capitaux propres[6]	**8,9**	8,3	9,9	9,3	9,1
Indice de productivité[5]	**71,2**	67,8	69,0	69,8	71,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[6]	**0,03**	0,41	0,18	0,21	0,20
Prêts dépréciés[7] bruts/prêts et acceptations bruts[6]	**0,47**	0,62	0,56	0,54	0,25
Biens sous administration[6]	**482 911 $**	458 177 $	437 000 $	374 178 $	423 574 $
Biens sous gestion[6]	**91 258**	77 474	67 553	57 448	58 220
Actif moyen[6]	**383 204**	342 354	307 220	287 593	269 938
Prêts et acceptations nets moyens[6]	**221 317**	207 727	196 628	183 822	171 361
Dépôts moyens[6]	**234 571**	214 148	189 889	178 658	169 219
Actifs pondérés en fonction des risques[3]	**134 518**	120 101	113 861	129 474	116 487

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1er janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

(2) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1er janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

(3) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(4) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(5) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

(7) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel

 Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur

– Catastrophe

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

 - Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
 - Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct

 Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect

 Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part permanente ou de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Provisions techniques

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la somme des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages sociaux exprimés en pourcentage des salaires.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Ratios de fonds propres TLAC

Ensemble des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres / Rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le rendement des capitaux propres rajusté correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle et des éléments particuliers, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et excluant les éléments particuliers.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Risque lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de ses capacités financières. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit exprimée en pourcentage des prêts et acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque

Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.